

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 16 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL**

En application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 09/04/2026

Date de la publication : **12 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le seize avril à quatorze heures, en application des articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Gérard BOUCHARD, doyen d'âge puis de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, élu Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 72

PRESENTS : Anthony AMAVET LONGO, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Elodie BARBIER, Cedric BASCHIERA, Pauline BAUDY, Jean-Pierre BICAIL, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Aline BOURDAIRE, Catherine BUTTY, Cendrina CADOT, Jean-Paul CAMERANO, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Nicolas CATTET, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Patricia CHARRIER, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Dominique CONDO, Jean-Louis CONIL, David COPPINI, Julie CREACH, Simon DARAGON, Aude DECLERCQ, Jean-Marc DELIA, Patricia DI SANTO, Nicolas DOYEN, Paul EUZIERE, Annie FRECHE, Jean-Marc GARNIER, Yamina GHALOUNI, Marie GIACCONE, Sandrine GIRAUD, Marie-Louise GOURDON, Marie-Madeleine GUALLINO, Jessica GUIAUD, François LAURENT, Myriam LAZREUG, Jean-Marc MACARIO, Damien MATTEOLI, Joëlle NAVARRO, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Adrien PRATO, Hervé ROMANO, Gilles RONDONI, Florent ROSSI, Sandrine SANCHEZ, Ludovic SANCHEZ-ZAMPOLINI, Claude SERRA, Florence SIMON, Clément THIERY, Anne-Laure TILLI DEGL'INNOCENTI - HERNANDEZ, Leïla TONNERRE, Pierre TRAMI, Martine UBALDI, David VARRONE, Jérôme VIAUD, Brigitte VIDAL, Adrien VIVES, Alain YBERT, Christian ZEDET.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Jean-Paul CAMERANO au cours de la délibération n° 018 (absent à l'élection de Pierre ASCHIERI et de Florence SIMON, puis après l'élection de François ROUSTAN), Myriam LAZREUG au cours de la délibération n° 018 (absente à l'élection de Pierre ASCHIERI et de Florence SIMON, puis après l'élection de François ROUSTAN), Marie-Louise GOURDON après la délibération n° 018, Florent ROSSI après la délibération n° 018, Jean-Marc GARNIER après la délibération n° 018.

PROCURATIONS : Jérôme COCHET à Aline BOURDAIRE, Valérie COPIN à Philippe BONELLI, Françoise MACIA à Claude SERRA, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Christophe MOREL à Jérôme VIAUD, François ROUSTAN à Jean-Pierre BICAIL, Marie-Louise GOURDON à Annie FRECHE à partir de la délibération n° 019, Florent ROSSI à Jessica GUIAUD à partir de la délibération n° 019, Jean-Marc GARNIER à Marie CHABAUD à partir de la délibération n° 019.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	2
1. Appel nominal des membres du conseil	4
2. Annonce des pouvoirs :	5
3. Désignation du secrétaire de séance	5
4. Désignation des assesseurs et scrutateurs en vue de constituer un bureau pour le dépouillement des votes	6
5. Election du Président ou de la Présidente (Délibération n°016)	6
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2026	9
7. Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales	10
8. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales	11
9. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales	12
DELIBERATIONS	13
N°017 : Détermination du nombre de vice-présidentes/vice-présidents et composition du bureau communautaire	13
N°018 : Election des vice-présidentes/vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire	13
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL	26
N°019 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Pôle métropolitain CAP AZUR	28
N°020 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes)	28
N°021 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et les territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)	30
N°022 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers UNIVALOM	31
N°023 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED)	31
N° 024 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Intercommunal des Canaux de la Siagne et du Loup (S.I.C.A.S.I.L)	32
N°025 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF)	33
N°026 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Intercommunal des 3 VALLEES (SI3V)	33
N°027 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE)	34

N°028 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue (SMGA)	35
N°029 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR) ..	35
N°030 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon.....	36
N°031 : Désignation des membres du conseil d'administration au sein de la Régie des Eaux du Canal Belletrud (RECB).....	36
N°032 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Eaux de Mouans.....	37
N°033 : Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Grasse.....	38
N°034 : Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président de la communauté d'agglomération.....	39
N°035 : Délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire	41
N°036 : Règlement budgétaire et financier (RBF) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	43
N°037 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026	43
N°038 : Budget principal - Vote du budget primitif 2026	44
N°039 : Budget Régie des transports SILLAGES – Vote du budget primitif 2026.....	51
N° 040 : Versement de la couverture 2026 de la contrainte de service public à la régie des transports Sillages	53
N°041 : Budget annexe Eau Potable - Vote du budget primitif 2026	54
N°042 : Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2026.....	56
N°043 : Budget annexe Régie SPANC - Vote du budget primitif 2026.....	59
044 : Fiscalité – Vote du produit 2026 de la taxe GEMAPI – Budget 2026.....	62
N°045 : Adoption de l'avenant n°4 au contrat territorial 2026-2029 liant le SMIAGE Maralpin à la CAPG	63
N°046 : Indemnités de fonction des élus	63
N°047 : Recrutement d'un chargé de mission gestion financière et immobilière - Contrat à durée déterminée de 3 ans.....	65
N°048 : Recrutement d'un responsable unique de sécurité - Contrat à durée déterminée de 3 ans ..	65

Monsieur Jérôme VIAUD, Président « sortant » accueille les élus.

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, en ma qualité de président « *sortant* » je me permets de vous accueillir pour vous souhaiter bienvenue au sein du siège social de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et vous féliciter de votre élection.

Sans plus tarder, car je sais que nous avons un ODJ très chargé, je cède la parole à M. BOUCHARD le Doyen d'âge de cette assemblée afin d'ouvrir et démarrer officiellement cette séance, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Gérard BOUCHARD, doyen d'âge prend la parole.

Je vous souhaite la bienvenue à cette première séance du conseil communautaire et vous félicite pour votre élection en tant que conseillère ou conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, en tant que doyen d'âge de cette assemblée, je prends la présidence de cette séance jusqu'à l'élection du Président ou de la Présidente.

Avant de démarrer, Monsieur BOUCHARD rappelle de quelques informations utiles. Il précise que pour faciliter le déroulement des scrutins, les conseillers communautaires ont été placés par ordre alphabétique. Ils pourront changer de place par la suite pour le reste de l'ODJ. Dans le cas où un conseiller doit quitter définitivement la séance avant la fin, il demande de bien vouloir se signaler au personnel de l'administration situé au fond de la salle. Il précise enfin, qu'une suspension de séance aura lieu pour la pause déjeuner où un buffet sera mis à disposition afin de se restaurer. Il rappelle que des collaborateurs de la Communauté d'agglomération se tiennent à disposition dans la salle.

1. Appel nominal des membres du conseil.

COMMUNE	PRENOM	NOM
Peymeinade	Anthony	AMAVET LONGO
Saint-Cézaire-sur-Siagne	Marie	AMMIRATI
Grasse	Ali	AMRANE
Mouans-Sartoux	Pierre	ASCHIERI
Grasse	Elodie	BARBIER
Peymeinade	Cedric	BASCHIERA
Saint-Vallier-de-Thiey	Pauline	BAUDY (LAUNAY)
Grasse	Jean-Pierre	BICAÏL
Grasse	Philippe	BONELLI
Les Mujouls	Gérard	BOUCHARD
Grasse	Aline	BOURDAIRE
Grasse	Catherine	BUTTY
Grasse	Cendrina	CADOT
Grasse	Jean-Paul	CAMERANO
Gars	Marino	CASSEZ
Collongues	Raoul	CASTEL
La Roquette-sur-Siagne	Nicolas	CATTET
Grasse	Marie	CHABAUD
Grasse	Murièle	CHABERT
Mouans-Sartoux	Patricia	CHARRIER
Escragnolles	Henri	CHRIS
Grasse	Jérôme	COCHET
Pégomas	Marc	COMBE
Cabris	Dominique	CONDO
Amirat	Jean-Louis	CONIL
Grasse	Valérie	COPIN
Saint-Vallier-de-Thiey	David	COPPINI
Pégomas	Julie	CREACH
Grasse	Simon	DARAGON
Grasse	Aude	DECLERCQ
Saint-Vallier-de-Thiey	Jean Marc	DELIA
Peymeinade	Patricia	DI SANTO
Grasse	Nicolas	DOYEN
Grasse	Paul	EUZIERE
Mouans-Sartoux	Annie	FRECHE
Grasse	Jean-Marc	GARNIER

Grasse	Yamina	GHALOUNI
Grasse	Marie	GIACCONE
Valderoure	Sandrine	GIRAUD
Mouans-Sartoux	Marie-Louise	GOURDON
Grasse	Marie-Madeleine	GUALLINO
Auribeau-sur-Siagne	Jessica	GUIAUD
Grasse	François	LAURENT
Grasse	Myriam	LAZREUG
Spéracèdes	Jean-Marc	MACARIO
Le Tignet	Françoise	MACIA
Mouans-Sartoux	Christophe	MARTELLO
Séranon	Damien	MATTEOLI
Grasse	Christophe	MOREL
La Roquette-sur-Siagne	Joëlle	NAVARRO
Briançonnet	Ismaël	OGEZ
Grasse	Annie	OGGERO-MAIRE
Caille	Adrien	PRATO
Saint-Auban	Hervé	ROMANO
Grasse	Gilles	RONDONI
Auribeau-sur-Siagne	Florent	ROSSI
Grasse	François	ROUSTAN
La Roquette-sur-Siagne	Sandrine	SANCHEZ
Le Mas	Ludovic	SANCHEZ-ZAMPOLINI
Le Tignet	Claude	SERRA
Pégomas	Florence	SIMON
La Roquette-sur-Siagne	Clément	THIERY
Peymeinade	Anne-Laure	TILLI DEGL'INNOCENTI - HERNANDEZ
Grasse	Leïla	TONNERRE
Mouans-Sartoux	Pierre	TRAMI
Pégomas	Martine	UBALDI
Andon	David	VARRONE
Grasse	Jérôme	VIAUD
Peymeinade	Brigitte	VIDAL
Saint-Cézaire-sur-Siagne	Adrien	VIVES
Pégomas	Alain	YBERT
Saint-Cézaire-sur-Siagne	Christian	ZEDET

Monsieur le doyen d'âge constate que la condition de quorum est remplie et les 72 conseillers titulaires de la Communauté d'agglomération sont installés dans leurs fonctions

2. Annonce des pouvoirs :

- Jérôme COCHET à Aline BOURDAIRE
- Valérie COPIN à Philippe BONELLI
- Mme Françoise MACIA à Monsieur Claude SERRA
- Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI
- Christophe MOREL à Jérôme VIAUD
- Monsieur François ROUSTAND à Monsieur Jean-Pierre BICAÏL

3. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Philippe BONELLI, sur proposition de monsieur le Doyen, est désigné secrétaire de séance par le conseil communautaire.

4. Désignation des assesseurs et scrutateurs en vue de constituer un bureau pour le dépouillement des votes

Au préalable des opérations de vote de cette séance, 2 assesseurs et 2 scrutateurs doivent être désignés pour constituer 1 bureau de vote.

Monsieur le Doyen propose :

- Pierre ASCHIERI et Marino CASSEZ comme assesseurs
- Christian ZEDET et Claude SERRA comme scrutateurs

Le conseil valide la nomination des assesseurs et scrutateurs

5. Election du Président ou de la Présidente (Délibération n°016)

Avant de procéder à cette élection, quelques précisions utiles sont rappelées.

En application de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente ou le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si après deux tours de scrutin, aucune candidate ou aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le ou la plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Monsieur le Doyen annonce avoir reçu la candidature de Monsieur Jérôme VIAUD et demande si d'autre personne souhaite se présenter.

Aucun autre candidat ne s'est enregistré.

Pour le passage de l'urne, monsieur le Doyen invite les conseillers à écrire sur le bulletin avec le stylo noir posé à leur place le nom du candidat ou à le laisser en blanc puis à le plier en 4 avant de le déposer dans l'urne.

Lors du dépôt dans l'urne monsieur le Doyen demande de bien vouloir décliner à haute voix au micro son nom et ensuite glisser le bulletin dans l'urne.

Une précision pour ceux qui détiennent un pouvoir, ils votent 2 fois.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection du Président

1- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
2- Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
3- Nombre de suffrages déclarés blancs	7
4- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
5- Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)	65
Majorité absolue	37

Monsieur Jérôme VIAUD a obtenu 65 suffrages, il est donc proclamé **Président** et est immédiatement installé.

Monsieur le Président : Merci, mes chers collègues. Merci à toutes et tous, mesdames, messieurs les maires, mesdames, messieurs les conseillers communautaires, mesdames, messieurs. Je voudrais d'abord vous remercier de cette confiance immense. Je voudrais vous remercier très sincèrement pour cette confiance que vous venez de m'accorder dans ce vote. Elle nous engage collectivement, elle m'honore, elle m'engage. Et elle nous engage collectivement au service de notre territoire, du Pays de Grasse et des habitants de ce Pays de Grasse. Ce moment est important, il marque l'ouverture d'un nouveau mandat, d'une nouvelle mandature, d'une nouvelle dynamique, le troisième depuis la création de notre Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en 2014. Trois mandats, c'est une histoire qui s'écrit. J'en parlais juste avant de rentrer dans cette salle, mon cher Jean-Marc. Trois mandats, c'est une histoire qui s'inscrit dans le temps long, dans la durée, une construction patiente, mais une construction avec une responsabilité renforcée. Rien n'est jamais acquis, tout se construit avec constance, avec exigence et avec engagement. Depuis 2014, puis 2020,

nous avons fait évoluer grandement notre intercommunalité. Souvenons-nous, au départ, quand nous étions les héritiers de ces trois collectivités, Terres de Siagne, Monts d'Azur et Pôle Azur Provence. Souvenons-nous des moments où nous avons démontré combien ces unions, ces unions plus grandes, elles allaient être utiles, concrètes, proches des communes, au service des communes, au service des habitants. Et c'est ce que nous avons inscrit dans le temps long. Nous avons transformé notre territoire ensemble. Nous avons fait évoluer en agissant à la fois sur le quotidien et sur l'avenir. Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre devant nous avec une assemblée largement renouvelée, de nouveaux maires, de nouveaux conseillers communautaires nous rejoignent. Et je veux adresser mes félicitations pour votre élection et vous souhaiter la bienvenue officiellement dans ce moment d'installation. Votre présence renouvelée, votre présence est une richesse. Elle est une richesse et elle sera déterminante. À celles et ceux qui poursuivent ce chemin, je veux aussi dire combien leur expérience est précieuse. C'est dans cet équilibre entre renouvellement et continuité que se construit la solidité de notre action, de celle du Pays de Grasse. Le mandat précédent s'était ouvert dans un contexte inédit, souvenez-vous, avec la crise sanitaire. Et aujourd'hui, le mandat qui s'ouvre, lui aussi, est marqué par des incertitudes fortes, tensions internationales au plus haut niveau, contraintes économiques nouvelles, pression financière, pression sur les finances publiques. Dans le même temps, les attentes de nos habitants, vous le ressentez dans chacune de vos mairies, sont de plus en plus fortes, de plus en plus grandes. Des attentes plus concrètes, plus immédiates, avec une accélération du temps, des besoins, des attentes et de l'exigence des habitants. Face à cela, une conviction s'impose et s'imposera. Nous pourrions et nous ne pourrions réussir que collectivement, ensemble, dans l'union, dans l'union de ce territoire. C'est le sens de la méthode que nous avons construite et c'est le sens de la méthode que je vous propose de poursuivre. Une gouvernance fondée sur la confiance, une gouvernance fondée sur l'écoute, une gouvernance fondée sur le respect des communes, chacune des communes. Une gouvernance où chacun pourra s'exprimer, contribuer et être utile. Une gouvernance où l'intelligence collective devra primer. Je vous proposerai d'ailleurs, mes chers collègues, la mise en place d'un bureau des maires, représentatif de notre intercommunalité, dans l'esprit d'un fonctionnement simple, mais exigeant, fondé sur le principe "un maire, une voix". Chaque commune dans ce bureau des maires aura le même poids. Le maire de Grasse aura le même poids que le maire de SAINT-AUBAN, ou que chacune des communes dans notre bureau des maires. C'est ce que je vous propose. Ce principe, il est essentiel pour garantir l'équilibre, pour garantir le respect. Il garantit aussi la légitimité de nos décisions prises ensemble. Et nous devons aller plus loin dans notre pacte de gouvernance. Continuer d'associer pleinement les maires aux décisions de notre Communauté d'agglomération, renforcer le dialogue avec les intercommunalités voisines, notamment à travers le pôle métropolitain Cap Azur, qui est une coopération à la fois concrète, déjà riche de réalisations et porteur de perspectives et d'avenir avec David LISNARD, avec Jean LEONETTI et avec Charles Ange GINESY. Notre responsabilité, elle est claire, prolonger ces dynamiques, les faire vivre, les faire grandir, les renforcer, finalement construire ensemble, construire une vision claire, partagée, forte, puissante du Pays de Grasse à l'ouest du département des Alpes-Maritimes. C'est le choix que je fais aujourd'hui, celle de la gouvernance collective qui nous amènera vers cela, une gouvernance où chacun trouvera sa place, une gouvernance où chacun peut participer, une gouvernance où chacun peut être utile, car j'en suis convaincu, l'intelligence politique ne peut plus s'enfermer dans des clivages, elle doit se construire dans l'échange, dans l'écoute, dans la capacité à faire converger des points de vue. Nous devons construire une majorité d'idées, décider ensemble pour agir plus efficacement. Cette gouvernance, elle repose sur ce socle fondamental qui nous unira, celui de la confiance. Il est important. La confiance est une valeur cardinale dans laquelle nous devons faire cette union. Confiance entre les élus, confiance entre les Communautés d'agglomération voisines, confiance entre les communes, confiance avec nos partenaires, qu'ils soient départementaux, régionaux ou nationaux, confiance surtout avec nos habitants. Sans confiance, il n'y a pas d'action publique durable. Avec la confiance, tout devient possible. Notre action s'inscrit dans ce cadre clair, celui du projet de territoire que nous avons patiemment construit au fil des mois, des années. Un projet construit collectivement fondé sur le respect de la commune d'abord, sur leur diversité, sur leur complémentarité, un projet qui porte une ambition simple et forte, faire du Pays de Grasse un territoire attractif dans un environnement maralpin très concurrentiel, un territoire solidaire qui n'est pas un vain mot, mais qui se traduit ici dans des actes. Un territoire attractif capable de créer de la richesse pour soutenir ses entreprises, pour innover, parce que nous manions des deniers publics. Ils

ne tombent pas du ciel en pluie fine et donc nous devons additionner les forces supplémentaires pour générer plus de dynamisme fiscal sur notre territoire. Un territoire solidaire où l'on peut vivre ensemble, où on peut grandir, où on peut travailler, où on peut se loger, où on peut vieillir. Et dans ce projet, un enjeu doit être au cœur de notre action, la jeunesse, former les jeunes, leur offrir des perspectives, leur permettre de construire leur avenir ici sur le territoire, développer l'enseignement supérieur, renforcer les liens avec les entreprises et les corrélés à la question de l'enseignement supérieur, adapter les formations aux besoins économiques. C'est ces choix stratégiques que nous allons faire et c'est ces choix qui feront, j'en suis sûr, l'avenir. Mais cette ambition ne peut exister sans une solidarité territoriale forte. Notre agglomération, elle est faite de ça. Elle est faite de ces réalités différentes avec des communes urbaines, avec des communes rurales, avec du moyen pays, avec du haut pays. Et c'est cette diversité qui fait sa force, qui fait sa richesse, qui fait son caractère unique dans ce département des Alpes-Maritimes. Elle ne doit jamais devenir une fracture entre les uns et les autres. Nous devons garantir l'égalité des chances sur le territoire, accompagner chaque commune, maintenir un équilibre, faire en sorte que chacun trouve sa place et que chacun bénéficie du développement de la Communauté d'agglomération. Tout le monde doit y trouver son compte. Et on doit mieux l'expliquer aux habitants du Pays de Grasse pour que chaque habitant comprenne le rôle de cette intercommunalité dans leur quotidien. Ce mandat, il devra également répondre à des attentes très concrètes, le logement d'abord. Il devra répondre pour permettre à chacun de se loger dignement, notamment les jeunes et les actifs, avec l'objectif d'équilibrer l'offre sur l'ensemble d'un territoire. Les mobilités, ensuite, poursuivre la transformation engagée pour faciliter les déplacements du quotidien, mieux relier nos communes entre elles avec les territoires voisins et proposer des solutions plus accessibles et plus durables. L'emploi et l'attractivité seront notre troisième pilier. Soutenir nos entreprises, c'est ce que nous avons choisi de mettre au fronton de nos édifices publics, le développement économique. Le développement économique doit être soutenu, développer nos filières, accompagner l'innovation et créer des conditions pour que chacun puisse travailler ici sur le territoire. Mais aussi, ce qui relève du quotidien et des parcours de vie, l'action que nous menons en matière de services publics est essentielle. Je pense à la gestion des déchets, je pense à l'eau, je pense à l'assainissement, je pense à toutes ces compétences structurantes et aux enjeux majeurs pour les années à venir. La ressource en eau, en particulier, sera un sujet central de la prochaine mandature. Cela appellera de la vigilance, de l'anticipation, mais aussi de la responsabilité collective. Nous devons nous mettre autour d'une table pour pouvoir avoir une vision, une gestion de l'eau dans laquelle la carte de nos 23 villes devra être coordonnée. Je pense également à l'accompagnement des publics sur le territoire, aux familles, mais aussi aux aînés qui ont besoin de notre soutien. Adapter notre territoire au vieillissement, garantir l'accès aux soins, soutenir les initiatives de proximité, comme la maison de santé de VALDEROURE, sont des étapes concrètes, en attente pour nos habitants. Je pense enfin à notre capacité à préparer l'avenir. Cela passe bien sûr par la transition écologique, structurée par notre plan climat-air-énergie territorial, mon cher Marc COMBE, mais aussi par des enjeux devenus incontournables, la souveraineté alimentaire que nous accompagnons à travers notre PAT, ce PAT qui sera une orientation forte, le développement des énergies, la maîtrise de nos consommations, avec des facteurs exogènes que nous subissons tous les jours, venus de l'extérieur, qui viennent impacter nos finances avec la hausse du coût des carburants, de l'électricité, de l'énergie, et qui viennent réduire nos marges de manœuvre avec ces facteurs exogènes. Nous aurons à gérer la question du numérique, qui doit être un levier d'égalité et d'attractivité pour l'ensemble des 23 communes de notre Communauté d'agglomération, pour qu'un habitant de CAILLE, un habitant de VALDEROURE, d'ANDON puisse avoir le même accès à l'autoroute de l'information qu'à GRASSE ou à MOUANS-SARTOUX. Je n'oublie pas ce qui fait aussi le lien entre nous, la culture, le sport, la vie associative, qui participe pleinement à la cohésion de notre territoire et à l'épanouissement de chacun des habitants dans le vivre-ensemble, comme on dit. Et pour porter cette ambition, nous devons être lucides. Le contexte financier sera contraint, très contraint. Les recettes évoluent peu, les dépenses augmentent, les marges de manœuvre vont se réduire dans les années qui viennent. C'est devant nous. Et on aura du gros temps financier devant nous. Dans ce contexte, notre responsabilité est claire. Nous devons gérer avec rigueur, avec des choix, des arbitrages, des priorités, et nous devons faire des choix, et donc, je dirais, arrêter un certain nombre de priorités par rapport à d'autres. C'est le travail que nous mènerons ensemble. Préserver notre capacité d'investissement, garantir la sécurité, la qualité du service public et sécuriser notre trajectoire

financière qui sera, mon cher Jean-Marc, une grande priorité pour l'avenir, pour rester dans des ratios, dans des dynamiques, dans des zones d'acceptabilité pour notre communauté d'agglomération sur le plan financier. Cela demandera une exigence qui n'est pas un renoncement, mais une exigence, car ce sera le cadre dans lequel nous nous situerons. Elle nous oblige à être utiles, efficaces et responsables. Je veux aussi saluer ici l'engagement de tous les agents. Bien sûr, nous voyons les agents ici des services de l'assemblée que je veux remercier, parce qu'une telle séance a été pour vous facteur de stress, j'imagine. Je vous ai vu hier soir déjà mettre les chevalets, préparer la salle, préparer cette séance qui va durer plusieurs heures. Je vous ai vu avec conscience professionnelle, préparer ce moment de la meilleure des manières et je voudrais vous remercier. Je voudrais vous remercier, parce qu'on a la chance d'avoir des personnes de qualité, engagées, amoureuses du service public. Ça coule dans vos veines. Mais je veux aussi remercier tous les agents, monsieur le directeur général, placés sous votre autorité, tous les agents de cette communauté d'agglomération avec les mille métiers qui sont portés, incarnés au service des habitants. Je veux remercier mon cabinet et leur dire aussi ma gratitude dans leur engagement au quotidien et vous réitérer ma confiance. Je veux dire ici qu'au quotidien, le travail des agents fait vivre le service public et qu'ils mettent en œuvre nos décisions que nous prenons dans cette assemblée pour pouvoir les faire progresser dans la continuité du service public. Dans un contexte exigeant, ils seront présents, mobilisés et engagés, je le sais, monsieur le directeur général. Et nous leur devons reconnaissance et aussi clarté, stabilité dans les orientations que nous fixons pour ne pas avoir des changements de cap, des changements d'orientation et qu'ils puissent mettre en œuvre des décisions claires et mesurées. Car une collectivité ne vaut que si elle est partagée par ceux qui la font vivre. Ce mandat sera donc le mandat de l'équilibre. Un équilibre difficile. Un équilibre entre ambition et responsabilité. Un équilibre entre développement et préservation. Un équilibre entre les 23 territoires qui composent cette communauté d'agglomération. Mais ce sera aussi un mandat d'adaptation. Le projet de territoire va devoir évoluer. Les enjeux ont changé. Les attentes ont évolué. Nous devons prendre du temps ensemble pour travailler, pour pouvoir partager nos visions, pour actualiser notre feuille de route. Ce travail collectif, il sera essentiel. Car au fond, ce qui fait la force de notre intercommunalité, ce n'est pas seulement ce que nous faisons, c'est aussi la manière dont nous le faisons et dont nous le mettons en œuvre tous les jours. C'est cette capacité à travailler ensemble, à construire des décisions partagées, à dépasser les différences pour servir un objectif commun, un objectif unique. Nous avons devant nous un mandat exigeant. Nous avons aussi des atouts immenses. On a la chance de vivre dans le Pays de Grasse et on le voit tous les jours, en se levant le matin, en contemplant nos paysages, en contemplant nos rives, nos vallées, nos quartiers, nos rues et nos 23 communes. Alors, avec cette chance de l'environnement, avec les atouts économiques que nous avons relocalisés, avec des atouts humains et des atouts environnementaux, nous avons surtout une capacité collective à agir. Je souhaite que ce mandat soit celui d'une action publique utile, lisible, proche des habitants, celui d'une coopération renforcée entre les communes, celui d'une confiance renouvelée entre nous. Nous avons une responsabilité collective, faire avancer notre territoire, répondre aux attentes et surtout préparer l'avenir. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous dans le respect de nos différences, mais aussi dans une volonté commune de servir le Pays de Grasse, parce que ce territoire a tout pour réussir. Il a tout pour se distinguer dans le concert maralpin des Alpes-Maritimes. Il a tout avec son authenticité et sa force. Parce que ce territoire, nous l'aimons et parce que nous avons ensemble la volonté de le faire avancer avec exigence et engagement, et avec confiance. Je vous remercie de cette confiance que vous venez de me témoigner dans les urnes. Merci beaucoup.

Je vous propose de démarrer notre séance qui va durer 9 heures. On va essayer de faire un peu plus court en étant bref. Mais on a un certain nombre de sujets qu'on sera obligé réglementairement de faire dans les urnes. Il y a 25 tours d'urne, donc 25 appels, 25 dépouillements, 25 promulgations des résultats, donc je vous propose d'être bref dans nos interventions.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2026

Monsieur le Président : Je vous propose d'abord d'approuver le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 5 mars. Vous l'avez lu, il n'y a pas de commentaire, pas d'opposition, pas

d'abstention. Il est assez formel. Et je demande à l'administration de bien vouloir intégrer, s'il y avait des observations. Les observations, il n'y en a pas..

Le procès-verbal du 05 mars 2026 est adopté.

7. Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

DP2026_034	Nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2026_035	Convention d'adhésion aux services de Grasse Campus de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'Ecole Supérieure de la Comptabilité et de la Gestion
DP2026_036	Convention d'adhésion d'ISIPCA aux services de Grasse Campus de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2026_037	Convention de partenariat « Résidence création auteur » et de cession de droits d'exploitation entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'artiste Vincent Loiseau
DP2026_038	Convention de partenariat avec l'association Assami dans le cadre de l'accueil du programme « Musique en Partage » du Festival de Pâques d'Aix-en-Provence
DP2026_039	Prise en charge des frais relatifs au déplacement et à l'hébergement de Monsieur Hirac Gurden dans le cadre de « La semaine du cerveau » au Musée International de la Parfumerie le jeudi 19 mars 2026
DP2026_040	Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle d'activité entre l'association IFAC PACA et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la mise en œuvre d'un action « Senior Réussite » portée par le PLIE
DP2026_041	Signature d'une convention en vue des expositions temporaires au Musée International de la Parfumerie du 23 mai au 31 août 2026 « Médusa parfumée, l'étreinte invisible du marbre » et aux Jardins du MIP du 11 avril au 02 novembre 2026 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le MIP et Monsieur Benoît Page, nom d'artiste OYMAK
DP2026_042	Convention de cession de spectacle entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association EN DECALAGE
DP2026_043	Convention tripartite de cession de spectacle entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie, la Ville de Grasse pour le Musée d'Art et d'Histoire en Provence et l'association Cie Be dans le cadre d'un projet EAC
DP2026_044	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux (sis 6 rue Tracastel – Grasse) entre la Commune de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2026_045	Signature d'une convention en vue de l'exposition temporaire au Musée International de la Parfumerie du 2 mars au 5 décembre 2027 intitulée à titre provisoire « Le savoir-faire de la parfumerie grasseoise au service des matières premières » entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le MIP et Monsieur Jacques Penon
DP2026_046	Convention de partenariat avec la Ville de Grasse et l'artiste Stéphanie Lemmonier dans le cadre de son intervention pour le projet « BibliHaut Pays Poésie »
DP2026_047	Ester en justice devant le tribunal administratif de Nice – Action en défense de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse contre la requête déposée par Madame A.H
DP2026_048	Nouveaux produits et changements de prix de certains produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2026_049	Nouveaux produits en vente à la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie

DP2026_050	Convention relative à l'organisation d'un Accueil de Jeunes 14-17 ans avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Alpes-Maritimes
DP2026_051	Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de Grasse « Harjès » entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les associations « Dauphins de Grasse », « Triathlon de Grasse », « AVF Grasse », « Le club sportif de la Gendarmerie », le COS « CapGeniaux », le Foyer Malbosc, les IME Valfleurs, Les Noisetiers et Le Moulin, et les UNSS Carnot et Fenelon
DP2026_052	Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'Institut de Formation de l'animation et de Conseil (IFAC)

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions

8. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	Notifié le	Montant en € HT
2026/04.1	Exploitation des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (2 lots) - Lot 01 : Prestations de curage et d'inspections télévisuelles	Groupement solidaire SOCIETE MONEGASQUE DE CONTROLES (S.M.C.) (mandataire) / LIOMEL ASSANISSUD Le Patio Palace 41 avenue Hector OTTO 98000 MONACO	25/02/2026	Montant maximum par période : 75 000
2026/04.2	Exploitation des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (2 lots) - Lot 02 : Entretien des bassins de rétention sur la commune de Grasse	Groupement solidaire SOCIETE MONEGASQUE DE CONTROLES (S.M.C.) (mandataire) / LIOMEL ASSANISSUD Le Patio Palace 41 avenue Hector OTTO 98000 MONACO	25/02/2026	Montant maximum par période : 10 000
2026/06	Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la conception, le lancement, la conduite de la procédure de passation d'un contrat de maintenance pour les installations CVC de la Piscine Altitude 500	MANERGY SERMET SAS Direction Méditerranée 1 rue P. Séjourné 94000 CRETEIL	25/02/2026	Montant DPF 18 375,00
2026/07	Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations de nettoyage sur différents sites de la CAPG	ASSOCIATION DEFIE 5 Avenue Font Laugière 06130 GRASSE	27/02/2026	Montant DPGF 99 700,88

2026/08	Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 16 : Équipements de cuisine	GRUPE LCI - SERA FEC Littoral Cuisines Industrielles 1ère Avenue 3211 mètres Zone Industrielle 06510 CARROS	26/02/2026	Montant DPGF 42 954,00
2026/10	Prestations similaires : Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour l'extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse	SARL BTP CONSULT Monsieur Tarek MESBAH 10 rue François Arago 13005 MARSEILLE	19/03/2026	Montant DPGF 20 599,68

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions.

9. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DB2026_018	Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Aspres à Grasse - ANNÉE 2026
DB2026_019	Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Monts d'Azur - ANNÉE 2026
DB2026_020	« Ateliers Justice-Citoyenneté » — Demande de subventions 2026
DB2026_021	Action « Parcours Justice, citoyenneté et Institutions de la République » — Demande de subventions 2026
DB2026_022	Charte des exposants du village du « Ride & Trail by Pays de Grasse 2026 »

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions

DELIBERATIONS

N°017 : Détermination du nombre de vice-présidentes/vice-présidents et composition du bureau communautaire

Monsieur le Président expose au conseil communautaire

Je l'avais dit au moment du renouvellement démocratique dans les urnes. Certains proposaient qu'il y ait deux, trois vice-présidents dans notre agglo. J'ai souhaité maintenir les 15 vice-présidents qui étaient proposés dans la gouvernance. Et je veux me tenir à cela tout en rajoutant les 10 membres du bureau pour monter à 25 personnes le bureau. Cela est identique au mandat précédent et strictement dans la même résonance, dans la même clé de gouvernance, dans la même démarche pour que nous puissions reconstituer le bureau avec cette approche.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (Contre : M. EUZIERE ; Mme GHALOUNI ; Abstentions : M. CAMERANO ; Mme LAZREUG ; Mme TONNERRE) **DECIDE :**

— **DE DEFINIR** la composition du bureau comme suit :

- **1** Président,
- **15** vice-présidentes/vice-présidents, dont **un** premier vice-président,
- **10** autres membres du bureau

N°018 : Election des vice-présidentes/vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire

À la suite du renouvellement des conseillers communautaires, il convient de désigner les vice-présidentes/vice-présidents et les autres membres du bureau communautaire par un scrutin uninominal à bulletins secrets.

Election du 1^{er} Vice-président.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Jean-Marc DELIA comme premier vice-président de notre Communauté d'agglomération. Il a réalisé dans la mandature précédente un travail extraordinaire de premier vice-président. Il a été au côté de chacun d'entre vous. Il a écouté les besoins, les attentes. Il m'a aidé véritablement à construire la stratégie financière de notre communauté d'agglomération sur tous les sujets. Sur les sujets de solidarité particulièrement avec toutes les communes, il a été un acteur important et je veux le remercier pour ça. Je veux le remercier aussi pour la bonne tenue de la commission finance où il a tout le temps pris le temps nécessaire. Il a expliqué les contraintes. Il a argumenté les orientations financières et souvent il a fait l'unanimité, quelles que soient les tendances politiques au sein de cette commission finance, pour pouvoir valider un certain nombre de nos délibérations et recueillir en tout cas un dialogue nourri, un dialogue structuré, un dialogue vrai qui s'est tenu dans cette commission finance. Je veux le remercier également, parce qu'il a fait un choix courageux, celui de choisir le local, le territoire. Il aurait pu avoir la possibilité de rester dans la Haute Assemblée dans une démarche nationale et il a privilégié le territoire du Pays de Grasse. Et je veux aussi lui exprimer notre gratitude et notre reconnaissance pour ça. Si vous êtes d'accord avec cette candidature pour notre premier vice-président, je vous invite à prendre un petit bulletin que vous avez devant vous, d'inscrire Jean-Marc DELIA ou DELIA sur ce bulletin. Les personnes qui ont une procuration pourront voter deux fois en le précisant au moment du vote. Et je demanderai au même scrutateur et au même assesseur de procéder au dépouillement après que les 72 conseillers communautaires se soient exprimés sur notre premier vice-président, que vous avez compris, je soutiens dans cette démarche. Merci beaucoup.

Résultat du scrutin

Monsieur Marino CASSEZ : Je proclame les résultats pour le premier vice-président Jean-Marc DELIA. 72 votants, on a obtenu 67 voix pour Jean-Marc DELIA et 5 blancs. Je vous remercie.

1. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
3. Nombre de suffrages déclarés blancs	5
4. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
5. Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)	67
Majorité absolue	37

Monsieur Jean-Marc DELIA a obtenu 67 voix, il est nommé 1^{er} vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président : Mesdames, messieurs, monsieur le premier vice-président, peut-être un petit mot.

Jean-Marc DELIA : Merci, monsieur le président. C'est avec beaucoup d'émotion pour moi d'entendre mon nom cité et de voir ce nombre de votes. C'est beaucoup d'honneur, c'est beaucoup d'engagement aussi pour moi auprès de ce beau Pays de Grasse. Je voulais retourner mes remerciements au président Jérôme Viaud pour son engagement sans faille pour ce territoire et pour cette agglomération. Je sais que ce qui nous lie en tout cas, c'est ce territoire et c'est important de le rappeler, c'est de travailler pour ce territoire, c'est d'être au service de ce territoire. J'essaierai, comme je l'ai fait pendant quelques années, d'être vraiment un réel support pour notre président, d'engager la politique. C'est-à-dire la voie que vous nous présentez et que vous souhaitez mener pour ce territoire, et d'être vraiment ce lien entre l'exécutif, l'ensemble des délégués communautaires et de poursuivre ce travail rigoureux des finances de cette agglomération comme ce que j'ai fait pendant quelques années. Mais avant tout, vous l'avez dit, il a fallu que je fasse un choix politique et pour moi, ça n'a pas duré très longtemps entre le national et le local. C'était important pour moi de retrouver cette place ici dans cette agglomération et vous m'avez donné cette chance de pouvoir retrouver cette place. Et je tenais vraiment à vous en remercier du plus profond de mon cœur. Comme vous le savez, ce territoire, c'est une réelle passion, on est un beau territoire et on ne perd pas de vue qu'ici, dans cette assemblée, on travaille pour ce territoire. Au-delà de toutes les idées politiques, c'est de mener une politique au sens noble, c'est la gestion de la cité qui doit primer dans nos actes et nos choix. Je ne vais pas être trop long, parce que je sais que la journée va être très longue et on va essayer de tenir ce mandat d'équilibre. En tout cas, merci beaucoup et c'est beaucoup d'honneur que vous m'avez fait aujourd'hui. Merci beaucoup.

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : Nous passons à la deuxième élection. Ces élections doivent se réaliser de manière uninominale, à bulletin secret. Il n'y a pas d'ordre de vice-président, on présente une liste, mais il n'y a pas un deuxième, troisième, quatrième. Tous les vice-présidents ont le même positionnement.

J'ai Pierre ASCHIERI qui a adressé sa candidature pour un poste de vice-président Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Non. Je vous propose en remerciant Pierre ASCHIERI pour ce qu'il a mené dans les deux mandatures précédentes, notamment sur la question de la CLECT, sur les transferts et les calculs entre les transferts de charges entre chacune des communes et notre Communauté d'agglomération pour "clecter", comme on dit, pour sanctuariser financièrement ces équilibres. Je le remercie aussi pour la dynamique que nous construisons ensemble au service du territoire, particulièrement la dynamique économique avec les différentes entreprises qui choisissent ce territoire pour s'installer. Et je vous propose de prendre un bulletin de vote en écrivant Pierre ASCHIERI ou ASCHIERI, ou si vous ne voulez pas écrire, vous pouvez ne pas écrire, mais vous avez compris que je soutiendrai cette démarche. Et nous pouvons passer au vote.

Résultat du scrutin

Christian ZEDET : 70 votants, Pierre ASCHIERI : 68 voix, blancs : 2.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0

Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----68
 Majorité absolue.....37

Monsieur Pierre ASCHIERI a obtenu 68 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pierre ASCHIERI : merci, monsieur le Président. Rapidement, parce que la journée va être longue. Merci pour la confiance que vous m'avez accordé, monsieur le président, de me proposer comme vice-président. Merci pour la confiance que l'assemblée m'a accordée. Et je reviendrai sur vos propos, je souscris complètement et à ceux de Jean-Marc aussi sur le fait que nous allons avoir affaire à des vents contraires, et que dans ces situations un peu complexes, l'unité est avant tout la seule force sur laquelle on peut vraiment compter, on ne peut compter que sur nous. J'œuvrerai de toutes mes forces en tout cas pour l'intérêt général. Merci pour la confiance qu'on m'a accordée et merci pour cette belle aventure que nous allons continuer tous ensemble.

Election d'une vice-présidente.

Monsieur le Président : Pour l'élection suivante, j'ai reçu la candidature de Florence SIMON. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures. Je vous propose que nous puissions passer au vote. Je remercie Florence SIMON pour le travail qui a été porté, incarné, notamment sur la question des risques, sur la GEMAPI, sur les risques d'inondations avec un travail qui n'a pas été des plus simples de mettre en place une fiscalité, de lever un impôt en ce sens. Mais c'était un travail de responsabilité pour se prémunir, pour se protéger de ce qui n'a pas été fait par le passé et nous donner des moyens pour que notamment les communes touchées puissent avoir un rythme de mise en protection. Et je la remercie de cela, parce que ça a été un travail courageux. Un travail assumé, un travail efficient qui porte ses fruits aujourd'hui et que dans nos prochains débats nous évoquerons la continuité. Merci beaucoup en tout cas. Je soutiens bien sûr cette candidature que j'ai reçue. Si vous êtes comme moi favorable à cette vice-présidence, je vous propose d'écrire Florence SIMON ou SIMON sur le bulletin de vote, et pour ceux qui ont procuration, de voter deux fois. Je vous remercie. Nous pouvons passer au vote.

Résultat du scrutin

Christian ZEDET : pour Florence SIMON : 70 votants, Florence : 65, blancs : 5

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote -----2
 Nombre de votants (enveloppes déposées)-----70
 Nombre de suffrages déclarés blancs-----5
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----65
 Majorité absolue37

Mme Florence SIMON a obtenu 65 voix, elle est nommée vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Florence SIMON : merci, cher Président. Merci à toutes et tous de la confiance que vous m'accordez sur ce nouveau vote. Malgré la présentation sur le fait de lever l'impôt, rassurez-vous, nous ne levons pas d'impôt ou de fiscalité juste pour le plaisir de le faire, mais vraiment parce que sur notre territoire, c'est une nécessité pour nous mettre en protection. Nous savons que le climat ne va pas aller en s'arrangeant. Nous avons vraiment besoin de protéger à la fois nos biens et les populations qui vivent sur notre territoire. Et nous avons eu le courage de nous en donner les moyens, sachant que ce vote avait été fait à l'unanimité de notre précédent conseil communautaire. Et je peux vous garantir que les deniers publics qui sont collectés pour cet usage le sont vraiment à bon escient et que chaque euro est vraiment dédié à la mise en protection de notre territoire. Et je m'attacherai à ce que cela reste ainsi.

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : J'ai reçu, la candidature de Christian ZEDET. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Pas d'autres candidatures. Je remercie Christian ZEDET pour le travail qu'il a

mené dans notre Communauté d'agglomération, pour les liens de confiance que nous avons ensemble aussi. Et je vous propose de voter en écrivant Christian ZEDET si vous êtes d'accord avec cela, ou ZEDET. Et je vous remercie de procéder au vote. Si vous avez des pouvoirs, vous devez voter deux fois. Je vous remercie. Je vous propose de procéder au vote.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : les résultats pour l'élection du troisième vice-président, 72 votants. Christian ZEDET a obtenu 66 voix et 6 votes blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	66
Majorité absolue.....	37

Monsieur Christian ZEDET a obtenu 66 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Christian ZEDET : Je n'ai pas trop le temps, je suis en train de dépouiller, mais merci. Merci au Président et merci à vous toutes et tous. On va bien travailler ensemble. Merci.

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Marino CASSEZ qui a exercé une vice-présidence, notamment sur les questions d'environnement, de biodiversité. Je le remercie pour la qualité de son engagement. Et je vous propose de reconduire sa vice-présidence. Si vous êtes favorable, vous pouvez écrire Marino CASSEZ, avec deux "s". Et vous pouvez voter. Pour ceux qui ont procuration, il faut voter deux fois. Nous pouvons passer au vote

Résultat du scrutin

72 votants. 66 pour Marino, 6 blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	66
Majorité absolue.....	37

Monsieur Marino CASSEZ a obtenu 66 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Marino CASSEZ : Merci à tous les conseillers communautaires. J'ai œuvré pendant six ans avec un engagement pour la biodiversité et l'environnement. J'espère de continuer dans cette lignée aux côtés du président. J'aurais le même engagement avec la même volonté pour inscrire l'environnement dans la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Je vous remercie.

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Gilles RONDONI, vice-président sortant. Et je le remercie pour le travail qu'il a mené au service de notre aggro, au service du territoire, au service du sport et en faisant que le sport est plus que le sport, en le remerciant pour son engagement sans faille. Et sans surprise, je soutiendrai cette candidature que je vous propose. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous proposerai, si vous êtes d'accord, de voter pour Gilles RONDONI ou RONDONI sur le bulletin. Si vous avez deux votes, votez deux fois avec une procuration.

Résultat du scrutin

Christian ZEDET : pour Gilles RONDONI, votants, 72. Gilles RONDONI : 64, blancs : 8.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----0

Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	64
Majorité absolue	37

Monsieur Gilles RONDONI a obtenu 64 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Gilles RONDONI : Merci pour la confiance. Merci à tous. Le sport, c'est plus que du sport et on va le démontrer dans un an avec la livraison du projet de territoire qu'est la piscine Altitude 500 que vous soutenez, Président, de toutes vos forces. Et il y aura une politique sportive tournée vers les communes, avec les critères de reconnaissance d'intérêts communautaires qui seront à revisiter peut-être en fonction de la volonté politique. Puis il y aura des événements sympathiques également sportivo-festifs. À très bientôt.

Election d'une vice-présidente.

Monsieur le Président : J'ai reçu pour la prochaine vice-présidence la candidature de Marie-Louise GOURDON. Y a-t-il une autre candidature ? Pas d'autres candidatures. Je vous propose, si vous êtes favorable à cette vice-présidente comme je le suis, d'écrire Marie-Louise GOURDON ou GOURDON sur vos bulletins de vote. Si vous avez une procuration, vous n'oubliez pas de voter deux fois. Je vous remercie

Résultat du scrutin

Résultat pour Marie-Louise Gourdon. Votants : 72. Pour Marie-Louise : 62, blancs : 10.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	62
Majorité absolue.....	37

Marie-Louise GOURDON a obtenu 62 voix, elle est nommée vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Marie-Louise GOURDON : Tout d'abord, remercier toute l'assemblée de cette confiance et vous aussi, Monsieur le Président. Je suis dans cette Communauté d'agglomération depuis l'origine et même à la création, avec un petit groupe, il y a encore Marc qui est là et les vétérans. C'était une aventure passionnante de créer la Communauté d'agglomération quand on ne savait pas ce que c'était à l'époque. Et depuis, j'y siége avec beaucoup de convictions, le souci de l'intérêt général qui me guide comme à Mouans-Sartoux et le souci de cette délégation que j'avais du logement et de l'habitat, et, depuis le dernier mandat, de l'égalité femme-homme que j'essaie de défendre avec toute ma conviction. Merci pour votre confiance.

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : Pour cette élection, j'ai reçu la candidature de Claude SERRA. Claude SERRA qui a incarné la présidence de Sillages. Ce n'est pas un long fleuve tranquille. Il l'a fait avec beaucoup d'engagements, beaucoup de sérieux. Et nous le remercions tous pour son travail. Je vous propose de soutenir cette vice-présidence en écrivant Claude SERRA sur le bulletin de vote ou SERRA. Et ceux qui ont procuration votent deux fois.

Résultat du scrutin

Christian ZEDET : Pour l'élection de Claude SERRA, 72 votants. Claude Serra : 63, blancs : 9.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	63
Majorité absolue.....	37

Monsieur Claude SERRA a obtenu 63 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Claude SERRA : Mes chers collègues, très rapidement parce que le temps tourne, je voudrais tout simplement vous remercier pour le renouvellement de la confiance que vous m'avez témoignée. Je voudrais aussi m'adresser à notre Président pour le remercier, le remercier pour sa façon de diriger et de présider notre agglomération. Et ensemble, nous repartons pour un nouveau mandat. Et je pense que nous ferons ensemble du très bon travail pour notre territoire. Merci à tous

Election d'un vice-président

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Jean-Marc MACARIO. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Je vous remercie. Monsieur MACARIO a incarné toutes les questions de la jeunesse et de la petite enfance. Et je le remercie de cela. Je vous propose d'inscrire son nom et prénom sur le bulletin de vote. Ceux qui ont procuration peuvent voter deux fois. Merci.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : Pour l'élection du huitième vice-président, 72 votants. Jean-Marc MACARIO a obtenu 66 voix et 6 votes blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	66
Majorité absolue.....	37

Monsieur Jean-Marc MACARIO a obtenu 66 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Jean-Marc MACARIO : Je voulais vous remercier, Président, pour votre confiance et tout le conseil qui a voté. Merci

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Florent ROSSI. Y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas. Je vous propose d'écrire Florent ROSSI ou ROSSI sur vos bulletins de vote, comme vous le souhaitez, en fonction de votre degré de proximité avec Florent. Et ceux qui ont procuration doivent voter deux fois. Je vous remercie.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : Pour cette élection du huitième vice-président, 72 votants. Florent ROSSI a obtenu 64 voix et il y a 8 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	64
Majorité absolue.....	37

Monsieur Florent ROSSI a obtenu 64 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Florent ROSSI : Comme je suis le premier nouveau, je ne sais pas où est le bouton pour allumer le micro. Merci beaucoup, monsieur le Président, pour votre confiance. Je suis honoré et ému d'être élu vice-président de cette Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en tant que jeune maire d'Auribeau-sur-Siagne. Et merci à toutes et à tous pour votre confiance nombreuse. Je suis sûr qu'on arrivera à magnifiquement bien travailler ensemble

pour impulser un vrai dynamisme pour cette communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Je serai ravi de faire votre connaissance tout au long de ce mandat et travailler main dans la main pour faire avancer les dossiers. Merci à toutes et à tous. Et bon courage pour la suite.

Election d'une vice-présidente.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature pour la vice-présidence de Brigitte VIDAL. Candidature pour laquelle vous pouvez voter en écrivant Brigitte VIDAL ou VIDAL sur votre bulletin de vote. Si vous avez une procuration, vous pouvez voter deux fois Brigitte VIDAL qui fait partie des nouveaux élus de notre Communauté d'agglomération, représentant Peymeinade. Je vous propose de passer au vote.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : Pour cette élection de la dixième vice-présidente, Brigitte VIDAL. 72 votants. Brigitte VIDAL a obtenu 54 voix et il y a 18 votes blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	54
Majorité absolue.....	37

Madame Brigitte VIDAL a obtenu 54 voix, elle est nommée vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le Président : Félicitations, madame la vice-présidente, vous voilà installée. Je vous cède la parole en réaction à votre élection.

Brigitte VIDAL : Mesdames, messieurs, bonjour. Merci à l'assistance de m'avoir fait confiance et je serai ravie de travailler avec vous. Je vous souhaite une très belle journée. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup et bienvenue, bonne installation.

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Ludovic SANCHEZ. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Vous pouvez inscrire Ludovic SANCHEZ ou SANCHEZ sur le bulletin de vote. Si vous avez une procuration, vous devez voter deux fois. Je vous remercie

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : pour cette nouvelle élection de vice-président, 72 votants. Ludovic SANCHEZ a obtenu 65 voix et il y a 7 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	65
Majorité absolue.....	37

Monsieur Ludovic SANCHEZ a obtenu 65 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Ludovic SANCHEZ : Oui. Tout d'abord, je voudrais vous remercier à tous pour votre confiance effectivement sur la santé qui est une très grande mission à l'échelle du territoire de la CAPG. Et je voudrais te remercier aussi toi, Jérôme, pour la confiance que tu m'accordes. Et malheureusement, j'ai touché de près la santé où il y a énormément de travail qui a été fait au mandat précédent. Et c'est une très bonne chose. Il y a encore beaucoup de travail à faire dans tous les territoires, que ce soit du bas ou en haut de notre beau territoire de la CAPG. Merci à tous.

Monsieur le Président : Merci. Je précise juste que les thématiques, les délégations ne seront pas données aujourd'hui. On installe juste les vice-présidents. C'est pour ça qu'on n'a pas évoqué pour l'instant les thématiques qui seront incarnées par chaque vice-président ou

chaque membre du bureau, ça sera dans un second temps. Mais c'est vrai qu'on a beaucoup parlé des sujets de la santé ensemble. En tout cas, merci beaucoup et bonne installation.

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de François ROUSTAN. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Monsieur ROUSTAN n'est pas là pour des raisons de santé, il est hospitalisé. Mais comme j'avais évoqué avec lui en amont sa candidature, j'ai voulu respecter ce que j'avais évoqué avec lui alors même qu'il n'était pas dans une situation de santé difficile. Et je voulais respecter cet engagement avec lui tout simplement par honnêteté intellectuelle à son endroit et par loyauté. On lui souhaite d'aller mieux le plus vite possible pour rejoindre notre assemblée, je l'espère dans quelques semaines ou quelques mois. Si vous voulez voter pour François ROUSTAN, vous écrivez François ROUSTAN ou ROUSTAN. Et ceux qui ont une procuration votent deux fois. Merci beaucoup.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : pour cette nouvelle élection, 72 votants. François ROUSTAN a obtenu 62 voix et il y a 10 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	72
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	62
Majorité absolue.....	37

Monsieur François ROUSTAN a obtenu 62 voix, il est nommé VP et est immédiatement installé dans ses fonctions

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Clément THIERY, nouveau maire de La Roquette. Si vous êtes favorable pour voter pour Clément THIERY, vous pouvez écrire son nom et son prénom ou son nom. Et si vous êtes porteur d'une procuration, vous n'oubliez pas de voter deux fois. Je vous propose qu'on passe au vote.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : pour cette élection-là, 70 votants. Clément THIERY a obtenu 66 voix et il y a 4 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	66
Majorité absolue.....	37

Monsieur Clément THIERY a obtenu 66 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président : merci beaucoup. À ce moment des votes, nous notons que Jean-Paul CAMERANO a quitté la salle et Madame LAZREUG aussi. Si vous pouvez le noter au procès-verbal, s'il vous plaît, avant ce vote. C'est pour ça qu'il y a moins de votants dans le nombre qui a été annoncé. Ils avaient quitté la salle, après, ils sont revenus et là, ils sont partis définitivement. Un petit mot à Clément THIERY en réaction à l'élection. Vous avez la parole, monsieur le vice-président.

Clément THIERY : Tout d'abord, je voulais remercier l'ensemble du conseil communautaire pour vos votes et pour votre confiance. Vous remerciez, vous, Jérôme VIAUD, monsieur le président, pour m'avoir sollicité et pour ma candidature, et votre confiance au quotidien. Tout simplement, je m'engage bien sûr à être à la hauteur et répondre aux attentes et aux besoins du Pays de Grasse par rapport à la délégation qui me sera confiée. Bonne continuation pour cette journée qui va être longue.

Monsieur le Président : Merci beaucoup et bienvenue. On est heureux également de vous accueillir tout comme tous les autres vice-présidents.

Election d'un vice-président.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Dominique CONDO, monsieur le nouveau maire de CABRIS, pour être vice-président de notre Communauté d'agglomération. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Si vous êtes d'accord, vous pouvez écrire Dominique CONDO ou CONDO, et avec deux votes pour ceux qui ont une procuration.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : Pour l'élection du quatorzième vice-président, 70 votants. Dominique CONDO a obtenu 64 voix et il y avait 6 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote -----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	6
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	64
Majorité absolue.....	37

Monsieur Dominique CONDO a obtenu 64 voix, il est nommé vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Dominique CONDO : je vous remercie pour la confiance dont vous voulez bien m'accorder. Et bien sûr, je m'investirai au maximum pour la CAPG dans la mesure où je suis un nouveau maire. C'est un peu récent, mais on va faire ce qu'on peut. Merci.

On a terminé le vote des vice-présidents. Je vous propose de vous préparer pour les autres membres du bureau avec délégation par un scrutin à bulletin secret. On verra la semaine prochaine pour toutes les délégations.

Election d'un autre membre du bureau

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Gérard BOUCHARD ici présent. Je vous propose, si vous voulez installer Gérard BOUCHARD, d'écrire Gérard BOUCHARD ou BOUCHARD sur le bulletin de vote. Ceux qui ont procuration votent deux fois.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : pour cette élection du membre du bureau, 70 votants. Gérard BOUCHARD a obtenu 66 voix et 4 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	66
Majorité absolue-----	37

Monsieur Gérard BOUCHARD a obtenu 66 voix, il est nommé autre membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président : Un petit mot, monsieur le doyen.

Gérard BOUCHARD : Je tiens à te remercier, Jérôme, de la confiance que tu me portes. Et je suis très heureux de travailler avec toi. Et j'ai pu apprécier l'évolution de tous les services en faveur de nos pays de montagne. Et je remercie l'assemblée de me faire confiance. Je continuerai.

Monsieur le Président : je vous proposerai après la complétude du bureau qu'on fasse une petite pause déjeuner rapide avant de passer au budget. Comme ça, on prendra quelques forces avant de rentrer dans le vif du sujet, l'installation des syndicats, les délégations, le budget.

Election d'un autre membre du bureau.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Raoul CASTEL. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats. Vous pouvez vous préparer à écrire sur votre

bulletin de vote Raoul CASTEL, en le remerciant pour son engagement, pour sa manière de servir le territoire. Je vous propose de voter pour Raoul CASTEL ou CASTEL en fonction de votre niveau de proximité avec Raoul.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : 70 votants pour cette élection. Raoul CASTEL a obtenu 67 voix et il y avait 3 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote -----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	67
Majorité absolue.....	37

Monsieur Raoul CASTEL a obtenu 636 voix, il est nommé autre membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Raoul CASTEL : merci, monsieur le Président. Et merci à toutes et à tous d'avoir voté. Je vais continuer à travailler comme ces dernières années. Je pense que je vais rester à l'agriculture et continuer à développer nos agriculteurs, installer nos agriculteurs sur notre territoire. Merci beaucoup.

Election d'un autre membre du bureau.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature d'Henri CHIRIS, le maire d'Escragnolles. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures. Je vous propose de passer au vote à bulletin secret. Vous pouvez écrire Henri CHIRIS ou CHIRIS et voter deux fois si vous avez procuration.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : pour cette élection de membre de bureau, Henri CHIRIS a obtenu 67 voix et il y avait 3 bulletins blancs sur 70 votants.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	67
Majorité absolue.....	37

Monsieur Henri CHIRIS a obtenu 66 voix, il est nommé autre membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président : Je vais céder la parole à Henri CHIRIS pour réagir à son installation au conseil communautaire. Tu as la parole.

Henri CHIRIS : Merci, monsieur le Président. Merci à tout le monde pour cette élection et merci, monsieur le président, on s'est vu hier. J'essaierai de continuer à m'investir sur des sujets qui me tiennent à cœur. On en a parlé hier. Je disais, je continuerai à m'investir sur les sujets qui me tiennent à cœur que vous connaissez, puisque je vous en ai parlé hier, mais je crois que ça fera l'objet d'une autre... Merci à tous. Merci beaucoup.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Vous voilà installé. On est heureux de vous retrouver après tout le travail qui a été fait de grande qualité au service d'Escragnolles. Merci beaucoup.

Election d'un autre membre du bureau.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Jean-Louis CONIL. Y a-t-il une autre candidature ? Pas d'autres candidatures. Nous allons procéder au vote. Vous pouvez écrire Jean-Louis CONIL ou CONIL et ceux qui ont une procuration votent deux fois. Merci.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : pour cette élection des membres de bureau, 70 votants. Jean-Louis CONIL a obtenu 67 voix et il y a 3 bulletins blancs

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	67
Majorité absolue-----	37

Monsieur Jean-Louis CONIL a obtenu 67 voix, il est nommé autre membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Jean-Louis CONIL : Merci, monsieur le président, pour votre enthousiasme, votre dévouement auprès de toutes nos communes. Et merci à tous les électeurs. Et j'espère qu'on va travailler, on a un sacré travail à accomplir tous ensemble. À bientôt. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Vous voilà installé.

Election d'un autre membre du bureau.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Sandrine GIRAUD. Si vous voulez noter sur le bulletin de vote Sandrine GIRAUD ou GIRAUD et ceux qui ont une procuration peuvent voter deux fois. Je vous remercie.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : pour cette élection des nouveaux membres du bureau, il y avait 70 votants. Sandrine Giraud a obtenu 68 voix et il y avait 2 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	68
Majorité absolue-----	37

Madame Sandrine GIRAUD a obtenu 68 voix, elle est nommée autre membre du bureau et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le Président : félicitations. Et un petit mot peut-être en réaction à votre élection et votre installation.

Sandrine GIRAUD : Merci, monsieur le président. Merci à vous toutes et à vous tous. Je débarque, je découvre les rouages et le fonctionnement de la Communauté d'agglo, j'en suis heureuse. J'ai hâte d'apprendre de vous tous. J'ai hâte d'apporter ma pierre à l'édifice, le tout étant de survivre à cette journée atroce.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. J'ai vu que vous étiez enracinée dans la presse locale et départementale. Merci beaucoup en tout cas et bienvenue dans cette assemblée. Je sais que vous contribuerez de toutes vos forces à ce beau territoire. Merci.

Election d'un autre membre du bureau.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Damien MATTEOLI, nouveau maire de Séranon. Et on est heureux de le compter parmi nous. Je vous propose d'écrire Damien MATTEOLI ou MATTEOLI sur le bulletin de vote. Si vous avez une procuration, vous votez deux fois. Nous allons pouvoir démarrer le vote.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : pour ce nouveau scrutin pour l'élection d'un membre du bureau, Damien MATTEOLI a obtenu 67 voix sur 70 votants et il y avait 3 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	3
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0

Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----67
Majorité absolue.....37

Monsieur Damien MATTEOLI a obtenu 67 voix, il est nommé autre membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président : Félicitations, monsieur MATTEOLI, monsieur le maire. Cher collègue, je vous cède la parole pour réagir à votre installation.

Damien MATTEOLI : monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, je vous remercie énormément pour la confiance que vous m'accordez aujourd'hui. Ce sera un plaisir de défendre Séranon et les 23 communes du Pays de Grasse ici, et de moi aussi apporter ma pierre à l'édifice. Merci beaucoup. Bonne journée...

Monsieur le Président : Bravo. ça fait déjà longtemps que vous défendez SERANON et le territoire, notamment sur tous les sujets du tourisme et de l'attractivité territoriale. Je précise que tout à l'heure au vote du budget sur les votes de l'office du tourisme et du SMG, vous quitterez la séance pour éviter tout conflit d'intérêts. En tout cas, merci beaucoup pour cet engagement et bienvenue.

Election d'un autre membre du bureau.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature d'Ismaël OGEZ qui est ici dans la salle, que j'ai vu hier longuement et que je salue. Si vous souhaitez voter pour Ismaël OGEZ, vous pouvez écrire Ismaël OGEZ sur votre bulletin de vote. Et si vous avez une procuration, vous votez deux fois.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : résultat de l'élection du membre de bureau, 70 votants. Ismaël OGEZ a obtenu 66 voix et il y avait 4 votes blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----66
Majorité absolue.....37

Monsieur Ismaël OGEZ a obtenu 66 voix, il est nommé autre membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Je cède la parole à Ismaël OGEZ.

Ismaël OGEZ : merci beaucoup l'assemblée et merci, monsieur le Président. Hier, on s'est vu pendant au moins une heure, on a bien discuté. Je remercie aussi les anciens membres du bureau qu'il y avait avec nous et les nouveaux maintenant. Et je remercie toujours "un maire, une voix", c'est très important. Et surtout, ce que je voulais vous dire, c'est que dans les mois qui arrivent et dans les années qui arrivent, nous avons beaucoup de travail à faire, surtout dans le haut pays, on en a parlé pas mal. On va s'accrocher, mais comme je dis toujours, on va y arriver. Merci encore à tous.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Effectivement, on a longuement échangé hier avec plaisir. Et bravo pour le travail de redynamisation de notre haut pays grassois, notamment avec l'auberge qui sera une locomotive pour tout un territoire.

Election d'un autre membre du bureau

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature d'Adrien PRATO nouveau maire de Caille. Je vous propose de voter en écrivant Adrien PRATO ou PRATO sur vos bulletins de vote. Si vous avez un pouvoir, vous votez deux fois. Nous allons bientôt pouvoir passer au vote quand l'urne sera revidée.

Resultat du scrutin

Marino CASSEZ : Voici le résultat du vote, 70 votants. Adrien PRATO a obtenu 60 voix et il y avait 10 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	60
Majorité absolue.....	37

Monsieur Adrien PRATO a obtenu 60 voix, il est nommé autre membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président : merci beaucoup. Un petit mot à monsieur PRATO pour son installation, en lui souhaitant la bienvenue et en lui disant combien on est heureux de le voir installé dans le bureau des maires.

Adrien PRATO : merci beaucoup, mon cher Jérôme. Merci à vous toutes et à vous tous, mesdames, messieurs. Pour moi, 25 années, il y a eu un blanc et aujourd'hui, je retrouve quelques-uns de mes anciens collègues. Il n'en reste plus beaucoup de cette époque-là, mais il reste Gérard BOUCHARD, il reste Ismaël OGEZ. Et tous les autres sont des nouveaux maires, des très jeunes maires et des un peu moins jeunes. C'est un immense plaisir pour moi de rejoindre toute l'équipe et Jérôme, bien entendu. J'essaierai de faire de mon mieux pour être au plus près et pour aider au maximum. Un grand merci à vous tous.

Monsieur le Président : merci beaucoup.

Election d'un autre membre du bureau

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature d'Hervé ROMANO, le nouveau maire de SAINT-AUBAN. Et je lui exprime toutes mes pensées dans cette journée singulière et le remercie d'être avec nous malgré tout, et lui souhaite la bienvenue avec enthousiasme dans notre assemblée. Je vous propose de voter Hervé ROMANO en écrivant sur le bulletin de vote ou ROMANO. Et ceux qui ont une procuration doivent voter deux fois.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : pour cette élection, il y avait 70 votants. Hervé ROMANO a obtenu 69 voix et il y avait 1 seul bulletin blanc.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau-----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	69
Majorité absolue.....	37

Monsieur Hervé ROMANO a obtenu 69 voix, il est nommé autre membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Hervé ROMANO : merci, monsieur le président. Merci à vous tous de cette confiance. Et je saurais relever le défi et travailler avec l'ensemble des élus comme je l'ai déjà fait depuis plus de 25 ans sur notre territoire. Merci à vous.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, monsieur le maire, cher Hervé, pour à la fois cette déclaration, mais derrière tout le travail qui est fait sur le territoire. Nous avons accéléré grâce au président Ginésy sur l'autoroute du numérique et tu y es pour beaucoup. Et je voulais te remercier de cet engagement du SICTIAM, du département et de ta personne pour notre territoire. Merci beaucoup et plein de courage pour cette journée.

Election d'un autre membre du bureau.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de David VARRONE. Et nous parlions en début de propos justement de travailler avec une nouvelle dynamique en ce début de mandature,

c'est l'occasion. On en a échangé tous les deux. C'est l'occasion de conjuguer nos regards, nos forces au service du territoire. Je suis heureux d'avoir pu échanger avec toi avant cette séance. Et ça fera la complétude des maires. Au-delà de tout, au-delà des formations politiques, au-delà des histoires communes, c'est de se rassembler autour d'un projet de territoire. Et c'est la meilleure démonstration de le faire dans les actes ensemble. Je vous propose d'inscrire David VARRONE sur un bulletin ou VARRONE en fonction de votre degré de proximité. Et vous devez voter deux fois si vous avez une procuration. En tout cas, je suis très content de vous proposer le maire en bureau des maires et nous nous verrons la semaine prochaine pour les délégations.

Résultat du scrutin

Marino CASSEZ : Pour cette dernière élection de membres de bureau, il y avait 70 votants, David VARRONE a obtenu 50 voix, il y a 20 bulletins blancs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote-----	2
Nombre de votants (enveloppes déposées)-----	70
Nombre de suffrages déclarés blancs-----	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau -----	0
Nombre de suffrages exprimés (2-3-4)-----	50
Majorité absolue.....	37

Monsieur David VARONNE a obtenu 50 voix, il est nommé autre membre du bureau et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Félicitations. Je cède la parole à monsieur Varrone pour son installation.

David VARRONE : Merci, chers collègues. Et je ferai en sorte de rester fidèle à ce que je suis et surtout dans la défense de l'intérêt général et l'intérêt de toutes les communes du Pays de Grasse. Merci à tous.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Et nous nous verrons la semaine prochaine, comme évoqué, ensemble. En tout cas, merci pour vos propos et pour cette arrivée dans le bureau des maires.

Après, on aura 12 délibérations de reconstitution des syndicats/organismes. D'ores et déjà, je voudrais vous proposer qu'on les fasse à main levée pour éviter 12 tours d'urne. Je serai obligé de recueillir l'avis de tous pour ne pas être fragile devant le tribunal administratif dans la reconstitution de nos syndicats. Mais j'imagine mal la personne qui va dire, "je souhaite qu'on le fasse à bulletin secret" pour rajouter 6 heures, parce qu'on a on a 12 syndicats, le pôle métropolitain, le SCoT, le SICTIAM, UNIVALOM, le SMED, le SICASIL, le SIEF, le SI3V, le SMIAGE, le SMGA, le Parc naturel régional, le Parc naturel régional du Verdon, la RECB, la SEM des eaux de Mouans-Sartoux, le Centre hospitalier de Grasse, les délégations du conseil communautaire et les pouvoirs au conseil communautaire. Ce sera le début de la séquence d'après. Je demanderai à ce que chacun se prononce, qu'il n'y ait pas d'abstention, pas d'opposition, mais qu'il y ait l'unanimité de notre assemblée qui valide le fait de le faire à main levée pour plus de sécurité juridique devant le contrôle de légalité et pour ne pas faire tomber ces délibérations en pensant qu'il y a eu un regard pesant du Président sur vous et que vous auriez préféré vous exprimer secrètement dans les urnes sans qu'on puisse voir qui lève la main.

Je vais vous lire la charte si vous voulez, comme ça c'est fait aussi, c'est une obligation réglementaire même si vous la connaissez tous. Vous l'avez tous lu dans vos conseils municipaux un par un. Je vais la lire quelques demi-heures, avec l'aide de tous.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La Charte de l'élu local est désormais prévue aux articles L1111-13 et L1111-14 du Code général des collectivités territoriales (depuis la loi du 22 décembre 2025 relative au statut de l'élu local) et qui prévoient les dispositions suivantes :

Article L1111-13

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Je vous propose, si vous le voulez bien, une petite suspension de séance, on va dire d'une demi-heure, ne partez pas, on a un petit cocktail déjeunatoire qui est en terrasse, ce qui vous permet de vous rafraîchir, de manger un morceau. Et après, on reprend la reconstitution de la totalité de notre conseil communautaire. Merci beaucoup.

Mes chers collègues, je vous propose de reprendre vos places. Nous allons procéder à l'examen des délibérations aujourd'hui avec ce principe des votes à main levée pour les 12 syndicats. Est-ce qu'il y a, sur le principe de vote à main levée, des abstentions ? Des oppositions ? Donc nous voterons à main levée à l'unanimité du conseil et nous gagnons deux heures.

N°019 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Pôle métropolitain CAP AZUR

Monsieur le président expose au conseil communautaire ;

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et la Communauté de communes Alpes d'Azur ont souhaité travailler ensemble afin de dynamiser l'ouest des Alpes-Maritimes, renforcer la qualité des services publics et rationaliser les moyens en vue de réaliser des économies d'échelle pour une meilleure performance publique.

Ce pôle est chargé de la mise en place de stratégies communes et de mener des actions pertinentes et cohérentes autour d'actions déléguées définies d'intérêt métropolitain.

Monsieur le Président propose une liste de personne.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Leïla TONNERRE) **DECIDE :**

- **DE DESIGNER** comme délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour siéger au sein du conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR (CÔTE - ALPES PROVENCE), étant précisé que les suppléants ne seront pas rattachés à un titulaire :
 - Délégués titulaires :
 - **M. Jérôme VIAUD**
 - **M. Jean-Marc DELIA**
 - **M. Florent ROSSI**
 - **Mme Florence SIMON**
 - Délégués suppléants :
 - **M. Pierre ACSHIERI**
 - **M. Claude SERRA**
 - **M. Clément THIERY**
 - **M. Hervé ROMANO**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du Pôle métropolitain CAP AZUR.

N°020 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes)

Monsieur le Président de séance expose au conseil communautaire :

Avant, il y avait un SCoT qui était inexistant depuis 1977, pas de cadre juridique ou pas de cadre de stratégie de développement, de croissance des territoires, d'aménagement de lieux, de développement d'emplois ou d'hébergement. On a travaillé tous ensemble pour mettre en place un SCoT. Je remercie Nathalie CAMPANA pour son travail acharné sur ce sujet et on a réussi à sortir un SCoT qui est aujourd'hui opposable, qui est le seul des Alpes-Maritimes. Et le principe, c'était qu'on fasse tourner la présidence de ce SCoT avec les deux EPCI qui composent ce SCoT, c'est-à-dire Pays de Lérins, Pays de Grasse. Pendant deux mandatures, j'ai été le président et la semaine dernière, David LISNART en échangeant sur différents sujets, SMED, UNIVALOM, transports, un certain nombre de sujets stratégiques, m'a dit qu'il souhaitait reprendre pour les Pays de Lérins cette présidence tournante et j'ai dit que je ne m'y opposerai pas, puisque c'était le principe de base. Donc je ne serai plus le président du SCoT. Je préfère le dire aussi que vous le sachiez tous, et que notre Communauté d'agglomération siègera comme un des deux associés de ce SCoT, mais il n'en incarnera plus la présidence. Malgré tout, il faut recomposer la représentation. Si les maires en question doivent changer des noms, vous n'hésitez pas à me le dire. Est-ce qu'il y a des modifications sur ce travail qui a été mené avec chacun des maires ? Vous pouvez faire des inversions ou des changements de nom. Le tout, c'est de le faire avant le vote, puisqu'après, on le transmet à la préfecture. Ça correspond à tout le monde ? C'est conforme à nos accords ? Je vous propose de voter, non pas à bulletin secret, mais à main levée si tout le monde est d'accord. Pas d'opposition, pas d'abstention pour le vote

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes ;

	Titulaires	Suppléants
AMIRAT	M. Jean-Louis CONIL	M. Patrick TOSELLO
ANDON	M. Edgar TREAL	Mme Carole EISENREICH
AURIBEAU -SUR-SIAGNE	M. Florent ROSSI	Mme Jessica GUIAUD
BRIANÇONNET	M. Ismaël OGEZ	M. Raymond CARLIN
CABRIS	M. Dominique CONDO	Mme Marie-Christine LETENDU- BERTHIER
CAILLE	M. Adrien PRATO	Mme Nathalie BRIDE
COLLONGUES	M. Raoul CASTEL	Mme Marie-Thérèse DA ROIT
ESCRAGNOLLES	M. Henri CHIRIS	Mme MORENA Sabrina
GARS	M. Marino CASSEZ	M. Francis SPAENS
GRASSE	M. Jérôme VIAUD	M. Philippe BONELLI
	M. Christophe MOREL	Mme Elodie BARBIER
LA ROQUETTE -SUR-SIAGNE	Mme Sandrine SANCHEZ	M. Mattéo SOLIMANDO
	M. Nicolas CATTET	Mme Corinne LECOQ
LE MAS	M. Ludovic SANCHEZ	M. Jean VOGLINO
LE TIGNET	M. Claude SERRA	Mme Brigitte LUCAS
LES MUJOULS	M. Gérard BOUCHARD	Mme Mireille BOULLE
MOUANS- SARTOUX	Mme Isabelle DOURLENS	M. Stéphane BOUISSOU
	M. Pierre ASCHIERI	Mme Héroïse AUBRET
PEGOMAS	M. Serge BERNARDI	M. Jean-Pierre BERTAINA
	M. Marc COMBE	M. Yves KARALIC

PEYMEINADE	Mme Brigitte VIDAL	M. Cédric BASCHIERA
	Mme Anne-Laure TILLI DEGL'INNOCENTI- HERNANDEZ	Mme Patricia DI SANTO
SAINT-AUBAN	M. Hervé ROMANO	M. Denis PASCAL
SAINT-CEZAIRE- SUR-SIAGNE	Mme Sophie VILLEVAL	M. Christian ZEDET
SAINT-VALLIER -DE-THIEY	M. Jean-Marc DELIA	Mme Pauline BAUDY
SERANON	M. Damien MATTEOLI	M. Stéphane REBUFFEL
SPERACEDES	M. Jean-Marc MACARIO	Mme. Martine MAUBERT-REY
VALDEROURE	Mme Sandrine GIRAUD	M. Sébastien JANCEL

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du syndicat mixte en charge du schéma de cohérence territoriale de l'ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes).

Cette liste est validée à l'unanimité et sera transmise au SCoT et à la préfecture.

N°021 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et les territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et de délégués suppléants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil syndical du SICTIAM.

Les missions de ce syndicat sont :

La mutualisation de moyens nécessaires pour permettre d'assurer leurs missions de service public dans tous les domaines du numérique, du système d'information à l'offre de services en conseil et assistance, en accompagnement et en formation des agents et élus locaux, jusqu'au management des données.

L'aménagement numérique du territoire, avec notamment l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications (déploiement de la fibre).

Monsieur le Président propose une liste de candidats. Il demande si sur ces noms, ça correspond aux échanges.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER pour** le collège « compétences générales » au sein du comité syndical du SICTIAM :
 - **M. Claude SERRA / Mme Elodie BARBIER / M. Ludovic SANCHEZ** en qualité de délégués titulaires
 - **M. Henri CHRIS / M. Raoul CASTEL / M. Florent ROSSI** en qualité de délégués suppléants

- **DE DESIGNER** pour le collègue « aménagement numérique » au sein du comité syndical du SICTIAM :
 - **M. François LAURENT** en qualité de délégué titulaire
 - **M. Ludovic SANCHEZ** en qualité de délégué suppléant
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du syndicat mixte SICTIAM.

N°022 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers UNIVALOM

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour le territoire de la commune de Mouans-Sartoux pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte UNIVALOM.

Les missions d'UNIVALOM sont :

- le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Je précise qu'à UNIVALOM, il n'y a qu'une ville de notre agglo, MOUANS-SARTOUX qui siège, et Jean-Marc DELIA, était le président du SMED et il tenait les rapports de force, sur ces sujets pour nous. Ça explique le siège de Jean-Marc DELIA pour le sujet élimination des déchets UNIVALOM et les passerelles nécessaires qu'on fera pour pouvoir faire des économies, pour pouvoir avoir des tonnages supplémentaires à UNIVALOM, pour perdre moins de sous. Baisser la TEOM, ce serait une bonne chose et ce serait une belle ambition. Baisser la TEOM partout, pas que à Mouans-Sartoux.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat UNIVALOM :

Comité syndical :

- Délégués titulaires :
 - **M. Jean-Marc DELIA**
 - **M. Ahmad BADRAH**
- Délégués suppléants :
 - **M. Pierre TRAMI**
 - **M. Pierre ASCHIERI**

Commission syndicale :

- Délégués titulaires :
 - **M. Ahmad BADRAH**
 - **M. Marc FAURE**
- Délégués suppléants :
 - **M. Pierre TRAMI**
 - **M. Pierre ASCHIERI**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du syndicat UNIVALOM.

N°023 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil syndical du SMED.

Les missions du SMED sont :

Le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que les opérations de transport, de stockage et de tri qui s'y rapportent, la création et la gestion des quais de transfert et, la création et la gestion des déchetteries.

Le syndicat mixte d'élimination des déchets sera amené à faire un certain nombre de projets, notamment les déchetteries vertes qui doivent sortir en premier. Je crois qu'à SAINT-CEZAIRE, on est en bonne voie. Je crois qu'on travaille sur d'autres communes. C'est pour pouvoir être au cœur et au fait de ces sujets, pour qu'on puisse diminuer nos tonnages dans les déchetteries, baisser le tonnage que l'on collecte et le mettre plutôt dans les déchetteries vertes. C'est vu avec David LISNART, Jean LEONETTI pour avoir un schéma dans lequel on a plus d'indépendance, d'autonomie et donc de gains financiers.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat SMED :
 - Délégués titulaires :
 - **M. Jérôme VIAUD**
 - **M. Jean- Marc DELIA**
 - Délégués suppléants :
 - **M. Marino CASSEZ**
 - **M. Clément THIERY**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du syndicat mixte SMED.

N° 024 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Intercommunal des Canaux de la Siagne et du Loup (S.I.C.A.S.I.L)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Canaux de la Siagne et du Loup (S.I.C.A.S.I.L).

La mission de ce syndicat, auquel la communauté d'agglomération adhère, est la suivante :
- l'alimentation en eau potable.

Je rappelle que dans notre agglo, il y a trois communes qui sont concernées par le SICASIL, celles de la vallée de la Siagne, à savoir AURIBEAU, PEGOMAS, La ROQUETTE. Nous proposons en titulaires Florence SIMON, Clément THIERY et Florent ROSSI, les trois maires de La ROQUETTE, PEGOMAS et AURIBEAU, et en suppléants trois personnes de concert avec les trois maires pour qu'ils puissent les représenter en cas d'absence. Là aussi, c'est important, on n'est pas tous concernés, mais on a des dialogues à tenir, notamment sur des questions d'argent. On siège pour trois douzièmes à l'intérieur de ce syndicat. Et c'est toujours bien d'avoir les maires qui siègent et qui tiennent les rapports de force.

David VARRONE : Juste une remarque, rien à voir pour le vote, il n'y a pas de souci. Mais il y a le Loup quand même dedans et la commune d'ANDON est source du Loup. C'est une petite remarque.

Monsieur le Président : Très bien. Mais ça ne fait pas partie du syndicat du SICASIL avec Marc SAUVAGE. Ça fait partie de la Siagne, mais pas du syndicat de CAN, de SICASIL. Mais c'est vrai que le Loup fait partie, en tout cas, de l'amont.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués suivants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse du Syndicat Intercommunal des Canaux de la Siagne et du Loup (S.I.C.A.S.I.L) :
 - Délégués titulaires
 - **Mme Florence SIMON**
 - **M. Clément THIERY**

- **M. Florent ROSSI**
- Délégués suppléants
 - **M. Marc COMBE**
 - **M. Alain LACQUEMENT**
 - **Mme Jessica GUIAUD**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du S.I.C.A.S.I.L.

Les trois maires concernées seront les trois qui siègent avec leurs trois suppléants dans le SICASIL. Et nous vous souhaitons plein de force et d'énergie.

N°025 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF).

Les missions du syndicat sont :

- l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable, le captage, le traitement et la distribution d'eau du canal du Foulon.

Il y a neuf communes. MOUANS-SARTOUX, GRASSE, GOURDON, BAR-SUR-LOUP, Le ROURET, VALBONNE, OPIO, ROQUEFORT-les-PINS, CHATEAUNEUF de GRASSE,

Neuf communes qui siègent et nous sommes appelés à reconstituer les représentations de GRASSE et de MOUANS-SARTOUX, puisque ce sont les deux seules communes de l'agglomération qui siègent dans ce syndicat.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF) :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
GRASSE	
<ul style="list-style-type: none"> - Jérôme VIAUD - Elodie BARBIER - Roger MISSENTI - François ROUSTAN - Paul EUZIERE 	<ul style="list-style-type: none"> - Muriel CHABERT - Marie CHABAUD - Philippe BONELLI - Christophe MOREL - Frédéric FERRARE
MOUANS-SARTOUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Pierre ASCHIERI 	<ul style="list-style-type: none"> - Pierre TRAMI

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du Syndicat intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF)

Le SIEF est reconstitué. Nous pourrions nous réunir à nouveau pour faire les travaux d'amélioration de ce canal qui en avait bien besoin et pour lequel on a jugulé les pertes en eau de manière significative.

N°026 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Intercommunal des 3 VALLEES (SI3V)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal des 3 VALLEES. Les missions du syndicat sont :

- l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable, le captage, le traitement et la distribution d'eau pour les communes d'Andon, Caille, Saint-Auban, Séranon, Valderoure et Gréolières.

C'est un syndicat qui regroupe les communes d'ANDON, de CAILLE, de SAINT-AUBAN, de SERANON et de VALDEROURE. Ce syndicat est à cheval sur deux EPCI, ce qui fait que la loi NOTRe ne l'a pas dissout, parce qu'il y a la CASA et la Communauté d'agglomération. Et quand un syndicat est à cheval sur deux EPCI, il résiste à la règle de dissolution, de simplification des syndicats par l'État. Ce qui posera d'ailleurs la question de ce qui se passera dans l'avenir si Jean LEONETTI décide de quitter le syndicat, mais ce sera un sujet que le SI3V aura à gérer après. Pour le moment, nous sommes dans la reconstitution de nos représentants de notre agglo dans ce syndicat. On a consulté les élus.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal des 3 VALLEES :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
ANDON	- Danielle SONDAZ - David VARRONE	- Maggy DOUSSOT - Yvette BRUNO
CAILLE	- M. Adrien PRATO - M. Patrice ORBAN	- M. Xavier COULLEROT - M. Jean-Pierre GARCIA
SAINT-AUBAN	- M. Hervé ROMANO - M. Jean-Louis MULTARI	- Mme Danielle FOUQUES - M. Dorian FOUQUES
SERANON	- M. Damien MATTEOLI - M. André LARROQUE	- Mme Florence DALMASSO - M. Stéphane REBUFFEL
VALDEROURE	- Mme Sandrine GIRAUD - M. Pierre-Yves AUSSENARD	- M. POLONIO Jean-Marc - M. Sébastien JEANCEL

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du Syndicat intercommunal des 3 VALLEES.

Le SI3V est ainsi reconstitué. Et je vous souhaite beaucoup de force et d'énergie.

N°027 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil syndical du SMIAGE.

Les missions de ce syndicat sont :

- La défense contre les inondations au titre de la compétence GEMAPI par transfert ou délégation : la réalisation, la mise en conformité et la gestion des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques et l'appui à la définition des zones protégées qui reste du ressort des Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) ;
- La mise à disposition d'un service d'expertise et de conseil pour la prévision des risques hydrométéorologiques et l'assistance à la gestion de crise, en complément des actions d'assistance menées par les EPCI à FP et sans préjudice des obligations du maire et du Préfet en matière de sécurité civile et de pouvoir de police ;
- La mise à disposition des outils d'observation des milieux aquatiques et des ressources souterraines en complément des actions menées par les EPCI à FP.

C'est un syndicat important, nous proposons en titulaire Jérôme VIAUD et Florence SIMON dans le cadre de la résonance, même si ce n'est pas encore officiel, de la délégation que Florence SIMON occupera qui est en étroit lien avec le SMIAGE. Et en suppléants, Clément THIERY et Florent ROSSI, les deux maires qui sont concernés par la Siagne, et donc par les crues centennales ou les précipitations d'épisodes méditerranéens de plus en plus violents et

pour lesquels nous aurons à être vigilants. On propose que les trois maires de la Siagne plus le président de l'agglo siègent, deux titulaires, deux suppléants, pour pouvoir représenter nos intérêts dans ce syndicat maralpin. Est-ce qu'il y a des questions

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil du syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) :
 - Délégués titulaires :
 - **Jérôme VIAUD**
 - **Florence SIMON**
 - Délégués suppléants :
 - **Clément THIERY**
 - **Florent ROSSI**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat du SMIAGE.

N°028 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue (SMGA)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil syndical du SMGA.

Les missions du SMGA sont :

- L'étude, l'aménagement, la réalisation, l'exploitation et la promotion des équipements du domaine skiable nécessaires à la pratique du ski alpin, s'il y a lieu du ski de fond, et de toutes pratiques sportives requérant l'usage des remontées mécaniques ou contribuant à développer le potentiel économique des stations de Gréolières-les-Neiges et de l'Audibergue — La Moulière.

Damien MATTEOLI : juste vous informer, monsieur le Président, qu'au vu de ma situation professionnelle, **je ne prendrai pas part au vote.**

Monsieur le Président : je le comprends et je vous remercie de cette prudence. Nous notons au procès-verbal que Damien MATTEOLI, qui travaille avec le syndicat SMGA et pour le syndicat SMGA, et d'ailleurs je le remercie pour la qualité de son travail, ne prendra pas part au vote. Nous le notons au procès-verbal pour éviter toute difficulté dans notre PV d'assemblée. Est-ce que monsieur PRATO est d'accord. Monsieur VARRONE également ?.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués suivants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du SMGA :
 - Délégué titulaire : **Adrien PRATO**
 - Délégué suppléant : **M. David VARRONE**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du syndicat mixte SMGA.

N°029 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil syndical du PNR des Préalpes d'Azur.

Il est proposé deux titulaires, Jean-Marc DELIA et Ludovic SANCHEZ, deux suppléants, Marino CASSEZ, Jean-Marc MACARIO. Est-ce que c'est conforme à ce que l'on attendait ? On n'avait pas dit Christian ZEDET en titulaire ?

Clément THIERY : Tu viens en tant que commune ?

Monsieur le Président : En tant que commune, c'est pour ça. Christian ZEDET et Jean-Marc MACARIO siègent ès qualités en tant que titulaires dans le parc naturel en qualité de commune. Je peux remplacer. Il faut remplacer le délégué suppléant Jean-Marc MACARIO , il faut donner un autre nom, oui, monsieur MATTEOLI. C'est noté. Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur :
 - Délégués titulaires :
 - **M. Jean-Marc DELIA**
 - **M. Ludovic SANCHEZ**
 - Délégués suppléants :
 - **M. Marino CASSEZ**
 - **M. Damien MATTEOLI**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du syndicat du PNR des Préalpes d'Azur.

N°030 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour siéger aux trois formations : Gestion du grand cycle de l'Eau, GEMAPI et Plénière.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse aux trois formations suivantes : Gestion du grand cycle de l'Eau, GEMAPI et Plénière, au syndicat mixte du PNR Verdon.
 - Délégué titulaire : **Mme Sandrine GIRAUD**
 - Délégué suppléant : **M. David VARRONE**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon.

N°031 : Désignation des membres du conseil d'administration au sein de la Régie des Eaux du Canal Belletrud (RECB)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement du conseil communautaire et des conseils municipaux et conformément aux statuts de la RECB, il convient de désigner des représentants au sein du conseil d'administration de la Régie des eaux communautaire. 16 membres à nommer.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les représentants ci-après désignés au sein du Conseil d'administration de la RECB :

➤ **Pour les membres issus du conseil communautaire :**

- **9 titulaires :**

- **M. BOUCHARD**, commune des Mujouls
- **M. VARRONE**, commune d'Andon
- **M. ROMANO**, commune de Saint-Auban
- **M. MATTEOLI**, communes de Séranon
- **M. CHIRIS**, commune d'Escragnolles
- **M. CONDO**, commune de Cabris
- **Mme VIDAL**, commune de Peymeinade
- **M. DELIA**, commune de Saint-Vallier-de-Thiery
- **M. MACARIO**, commune de Spéracèdes

- **5 suppléants :**

- **M. CONIL**, commune d'Amirat
- **M. PRATO**, commune de Caille
- **Mme GIRAUD**, commune de Valderoure
- **M. SERRA**, commune du Tignet
- **M. ZEDET**, commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne

➤ **Pour les représentants territoriaux issus des communes :**

- **4 titulaires :**

- **M. SPAENS**, commune de Gars
- **M. SANCHEZ**, commune Le Mas
- **M. MOLINES**, commune du Tignet
- **M. OLIVIER**, commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne

- **7 suppléants :**

- **M. OGEZ**, commune de Briançonnet
- **M GARELLO**, commune de Collongues
- **M. MILLO**, commune d'Escragnolles
- **M. MAILLANT**, commune de Cabris
- **Mme MARTINI**, commune de Peymeinade
- **Mme BAUDY**, commune de Saint-Vallier-de-Thiery
- **Mme MAUBERT-REY**, commune de Spéracèdes

➤ **Pour les représentants non élus désignés par le conseil communautaire :**

- **1** représentant du personnel désigné par ses pairs par élection :

- **M. Julien RAPINI**

- **1** personne qualifiée, choisie en raison de ses compétences particulières dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement :

- **M. Roger CAPPELLI**

- **1** personnalité choisie parmi les associations d'usagers ou de consommateurs reconnue dans son domaine

- **M. Michel FROESCHELE**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Directrice de la Régie des Eaux du Canal Belletrud.

N°032 : Désignation de représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Eaux de Mouans

Monsieur le Président expose au conseil communautaire

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation de cinq membres au conseil d'administration de la SEML Eaux de Mouans.

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** comme membre du conseil d'administration :
 - **Mme Marie-Louise GOURDON**
 - **Mme Patricia CHARRIER**
 - **Mme Annie FRECHE**
 - **M. Christophe MARTELLO**
 - **M. Pierre ASCHIERI**
- **DE DESIGNER Mme Marie-Louise GOURDON** comme représentante permanente de la CAPG à l'assemblée générale des actionnaires
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président de la SEML des eaux de Mouans.

Est-ce que cela convient, monsieur le maire de Mouans-Sartoux ?

Pierre ASCHIERI : Tout à fait. Et merci de respecter cet engagement que nous avons pris il y a fort longtemps.

Monsieur le Président : je vous en prie, c'est bien normal. Et nous travaillerons à uniformiser ces sujets de l'eau sur la communauté d'agglomération dans une deuxième étape, tous ensemble, avec, je sais, vous m'avez parlé de monsieur Trami, qui vous aidera aussi sur ces sujets, et avec lequel nous aurons plaisir à travailler, notamment sur la question de l'uniformisation du prix de l'eau agricole dans les 163 villes des Alpes-Maritimes. Ce serait une belle avancée, parce qu'on ne peut pas, d'un côté, à l'AMF ou à l'ADM06 prôner une tarification agricole commune, et quand on est à Nice, et après quand on est dans les territoires, ne pas avancer sur ces sujets qui sont importants si on veut relancer l'agriculture. Je sais qu'on y travaillera ensemble de concert, avec le SI3V, avec le SIEF, avec le canal de Belletrud, avec le SICASIL, avec les eaux de Mouans-Sartoux, avec tout le monde, et avec la Chambre, et avec les agriculteurs, parce qu'on doit avancer pour eux sur ce sujet, dépasser les sujets des uns et des autres, et se mettre autour d'une table pour dire comment aider l'agriculture à progresser et enlever des freins plutôt que d'en rajouter. Sur les eaux de Mouans-Sartoux, c'est conforme à nos accords, pas d'opposition, pas d'abstention. La société des eaux de Mouans-Sartoux est réinstallée.

N°033 : Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Grasse

Monsieur le Président expose au conseil communautaire

Suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des deux représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au conseil de surveillance du centre hospitalier de Grasse. J'ai reçu deux candidatures, Ludovic SANCHEZ, puisqu'il a tout à l'heure dévoilé le fait que j'envisageais de lui confier la santé. C'est cohérent d'être en résonance avec la santé et de siéger au conseil de surveillance de l'hôpital. Et Brigitte VIDAL, qui m'a fait acte de candidature, avec qui j'ai échangé hier sur ce sujet.

Je précise que je siégerai personnellement comme président de ce conseil, pas pour un « jeton » de présence, comme ça a été dit dans la campagne électorale, pas pour des indemnités, pas pour une augmentation des titres, mais de droit. C'est le maire de Grasse qui siégera de droit comme président du conseil de surveillance de l'hôpital, et c'est pour ça que nous avons besoin de faire siéger deux représentants de notre agglomération dans ce même conseil de surveillance. Je rappelle que le représentant du département dans ce conseil de surveillance est Michèle Olivier, et qu'ensuite, on a les représentants des usagers, les représentants des syndicats, la CGT, les représentants du personnel. Il y a un collège de représentants. Nous proposons ces deux noms s'ils conviennent à tout le monde. Je précise aussi que monsieur Campagno sera désigné par la Ville de Grasse pour siéger au nom de la Ville de Grasse dans cette instance, comme ça vous savez tout. Brigitte VIDAL, Ludovic SANCHEZ, nos deux maires, qui siégeront, c'est conforme. Je vous remercie

Après avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Leïla TONNERRE) **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Grasse :
 - **M. Ludovic SANCHEZ** ;
 - **Mme Brigitte VIDAL** ;
- **DE NOTIFIER** la présente décision à la délégation départementale des Alpes-Maritimes de l'ARS-PACA.

N°034 : Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président de la communauté d'agglomération

Monsieur le Président expose au conseil communautaire

Suite au renouvellement général du conseil communautaire, il est proposé que le conseil communautaire délègue une partie de ses attributions au président afin d'assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DELEGUER** au Président, les attributions suivantes :
 1. **PROCEDER** à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces opérations pourront comprendre : le passage du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la modification une ou plusieurs fois de l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, le recours à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises, les droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation, l'allongement de la durée du prêt, la réalisation d'un différé d'amortissement, la modification de la périodicité et le profil de remboursement, la possibilité de rembourser par anticipation les prêts sous réserve de l'absence d'indemnité de remboursement ou de l'existence d'une indemnité dont le montant peut être déterminé à la seule lecture du contrat (indemnité en pourcentage du capital restant dû ou indemnité actuarielle dont le taux de réemploi est fixé en référence à un index publié), toute opération dans le cadre de la renégociation du prêt, la conclusion de tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ;
 2. **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords cadre de travaux, de prestations intellectuelles, de fourniture et de services, à procédure adaptée, d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 3. **PASSER** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 4. **CREER, MODIFIER OU SUPPRIMER** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
 5. **DECIDER** de la conclusion de baux ruraux, professionnels, commerciaux, locatifs, n'excédant pas, pour chacune de ces catégories, leurs limites de durée conformes à l'ordre public, pour un montant de 10 000 euros HT par an, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

6. **PRENDRE** toutes décisions en matière de mise à disposition de locaux, de prêt de salles, de bureaux, terrains, d'espaces ou autres éléments du patrimoine à titre gratuit ou onéreux n'excédant pas un montant de 10 000 euros HT, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
7. **PRENDRE** toute décision concernant la conclusion et la signature des conventions de mutualisation de moyens (mise à disposition de services, de matériel, de logiciel, prestations, de gestion, des mises à disposition à titre individuelle d'agent) pour un montant de remboursement annuel de 10 000 euros par an, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
8. **PASSER** des conventions, contrats, actes ou appels à projets conclus sans effet financier ou dont l'engagement financier n'excède pas 10 000 euros HT par an dans la limite des crédits inscrits au budget ;
9. **PASSER** les avenants aux baux (ruraux, professionnels, commerciaux, locatifs) conventions, contrats, actes ou appels à projets conclus sans effets financiers ou dont l'engagement financier ne dépasse pas 10% du montant initial, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
10. **ACCEPTER** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
11. **DECIDER** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros ;
12. **FIXER** les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
13. **FIXER**, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
14. **FIXER** les tarifs non fiscaux des services et objets mis en vente, à l'exception des tarifs de la redevance spéciale des ordures ménagères ;
15. **INTENTER** au nom de la Communauté d'agglomération les actions en demande en justice ou de défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle.
La présente délégation s'applique notamment aux dépôts de plainte, aux actions en demande et en défense devant toute juridiction ou instance de régulation, de médiation ou de conciliation, y compris en cas d'urgence par la voie du référé, ainsi qu'aux constitutions de partie civile dans tous les cas où la défense des intérêts de la communauté d'agglomération ou de ses agents l'exige. Cette délégation est étendue dans le cadre des contrats d'assurance souscrits par la communauté d'agglomération aux cas où il est nécessaire de mandater l'assureur pour exercer des recours en lieu et place de la communauté d'agglomération. Il est précisé que cette délégation comprend également le pouvoir de se désister des actions susmentionnées.
16. **CONCLURE** des protocoles transactionnels pour un montant n'excédant pas 10 000 euros HT par an, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
17. **REGLER** les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux, quel que soit le montant ;
18. **CONSTITUER ET EFFECTUER** les reprises des provisions pour risques et charges ;
19. **REALISER** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20 000 000 euros (20 M€) ;
 - **D'ACCEPTER DE DELEGUER** au Président, les attributions définies susmentionnées afin de permettre le bon fonctionnement de la communauté et la continuité du service public ;

- **D'AUTORISER** le Président à exécuter les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions et actes susmentionnés ;
- **DE DIRE** qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attribution pourront être prises par le Vice-président conformément à l'article L. 2122-17 du CGCT ;
- **DE PRENDRE ACTE** que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 5211-10 du CGCT.

N°035 : Délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite au renouvellement général du conseil communautaire, il est proposé de se prononcer sur une partie des attributions que le conseil communautaire souhaite déléguer au bureau communautaire afin d'assurer le fonctionnement quotidien de l'administration.

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DELEGUER** les attributions suivantes au bureau communautaire :
 1. **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords cadre de travaux, de prestations intellectuelles, de fourniture et de services, hors procédure adaptée, d'un montant supérieur à un seuil défini par décret, ainsi que leurs avenants ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 2. **DEPOSER** les dossiers de demandes de subventions extérieures auprès de tous les organismes extérieurs financeurs et signer l'ensemble des actes nécessaires à ce dépôt ;
 3. **DECIDER** de la conclusion et signer les conventions de cofinancements et ses avenants du montant initial, avec l'ensemble des organismes extérieurs financeurs d'opérations subventionnées (Europe, Etat, collectivités et tous les partenaires susceptibles de venir en appui à des actions subventionnées) ainsi que tous les documents nécessaires pour le versement de ces subventions et à la mise en place des opérations subventionnées, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 4. **DECIDER** de la conclusion et signer les baux ruraux, professionnels, commerciaux, locatifs, n'excédant pas pour chacune de ces catégories, leurs limites de durées conformes à l'ordre public, au-delà du seuil de 10 000 euros HT par an et n'excédant pas un montant de 50 000 euros HT par an, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 5. **PRENDRE** toute décision concernant la conclusion et la signature des conventions de mutualisation de moyens (convention de mise à disposition de services, de matériel, logiciel, prestations, de gestion, mise à disposition à titre individuelle d'agent) au-delà du seuil de remboursement de 10 000 euros par an et n'excédant pas le seuil de 50 000 euros par an dans la limite des crédits inscrits au budget ;
 6. **PRENDRE** toutes décisions en matière de mise à disposition de locaux, de prêt de salles, de bureaux, terrains, d'espaces ou autres éléments du patrimoine au-delà du seuil de 10 000 euros HT par an et n'excédant pas un montant de 50 000 euros HT par an, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

7. **PASSER** des conventions, contrats, appels à projets, actes conclus au-delà du seuil de 10 000 euros HT par an sans dépasser un montant maximum de 50 000 euros HT par an lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
8. **PASSER** les avenants aux baux (ruraux, professionnels, commerciaux, locatifs), conventions, contrats, appels à projets, actes, dont l'engagement financier est compris entre 10% et 20 % du montant initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
9. **EXERCER** au nom de la Communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code ;
10. **AUTORISER** de signer et déposer les demandes d'autorisation d'utilisation ou d'occupation du sol ;
11. **PRENDRE TOUTE DECISION ET SIGNER** les conventions ayant pour objet la constitution de servitudes au profit ou à la charge de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
12. **PROCEDER** aux acquisitions et cessions foncières n'excédant pas un montant de 50 000 euros HT ainsi qu'effectuer toutes les démarches préalables qui en découlent lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
13. **CREER ou ADHERER** à des groupements de commande ;
14. **CONFIER** les délégations de maîtrise d'ouvrage et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à en signer les conventions et avenants ;
15. **ADHERER et RENOUELLER** l'adhésion à des associations dont la CAPG est membre ;
16. **ACCEPTER** les missions d'assistance ou les délégations de maîtrise d'ouvrage et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à en signer les conventions et avenants ;
17. **INSTAURER ou MODIFIER** les règlements intérieurs des équipements et services ;
18. **SIGNER** des chartes, des règlements d'utilisation, des règlements d'évènement ou de manifestation ;
19. **CONCLURE** les actes de rétrocession de réseaux à titre gratuit à la CAPG ;
20. **ACCORDER** les subventions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé et du service public de la rénovation de l'habitat, conformément aux modalités définies par le conseil communautaire
21. **ACCORDER** les garanties d'emprunt à hauteur de 100% des prêts mobilisés par les organismes du logement social pour le financement de leurs opérations, **ETABLIR et AUTORISER**, la signature des conventions de garanties d'emprunt et de réservation de logements ;
22. **AUTORISER** les mandats spéciaux que les membres du Conseil communautaire peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leur fonction ainsi que les remboursement des frais afférents prévue à l'article L. 2123-18 du CGCT ;
23. **CONCLURE** des protocoles transactionnels au-delà du seuil de 10 000 euros HT par an sans dépasser le seuil maximum de 50 000 euros HT par an, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

24. **REMBOURSER** aux usagers les trop-perçus sur droits d'entrée ou abonnements en cas de défaut de service dans la limite de 5 000 euros par an pour l'ensemble des usagers ;
- **DE PRENDRE ACTE** qu'il sera rendu compte des travaux du bureau communautaire et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

N°036 : Règlement budgétaire et financier (RBF) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Monsieur le président expose au conseil communautaire :

Je vais essayer de rapidement synthétiser ce sujet qui n'est pas un sujet anodin. C'est un moment important de la vie de notre collectivité, notamment de la vie financière de notre communauté d'agglomération, avec l'adoption de ce règlement budgétaire qui intervient avant la première délibération budgétaire qui va suivre dans quelques secondes. Ce règlement peut être révisé à tout moment, au cours des années de la mandature, par un nouveau vote de notre assemblée délibérante. Ce document que nous soumettons à l'approbation n'est pas une simple formalité. Il incarne notre engagement collectif en faveur de la transparence, de la rigueur et de l'efficacité, de la gestion des deniers publics. Et il pose les fondations de cette gestion sécurisée, mutualisée et adaptée. C'est se conformer à la fois aux évolutions législatives, notamment la loi NOTRe et l'instruction de la M57, comme vous l'avez fait, je l'imagine, dans chacune de vos communes, et anticiper les défis spécifiques de notre agglomération qui sont nombreux, vous le savez. C'est un outil adapté à notre territoire, qui va à la fois harmoniser les pratiques, encadrer la gestion de la dette, sécuriser les subventions. Et je pense aussi à la dotation de solidarité communautaire que je vous proposerai que l'on continue à conserver, si vous en êtes tous d'accord, et dont les modalités sont à l'intérieur de ce règlement, ce qui nous permet de faire cette solidarité territoriale pour que les communes aient plus d'argent dans chacune des communes, à l'inverse de beaucoup d'autres communes dans des agglomérations, où c'est l'agglomération qui se serre la ceinture dans son train de vie au profit des communes. Et c'est beaucoup, me dit le directeur général, vous manquez d'objectivité. Peut-être, mais c'est effectivement beaucoup. On réduit les capacités de l'agglomération de faire du service public au profit des communes, mais on l'a souhaité ensemble. On s'est mis d'accord sur un pacte, et ce pacte est respecté. Et les fondations de ce pacte sont dans ce RBS. Des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que toute modification ultérieure de ce règlement fera l'objet d'une délibération spécifique.

Unanimité pour ce règlement qui porte la solidarité comme une grande priorité

N°037 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur les taux de fiscalité de l'exercice 2026, et de conserver les taux en vigueur en 2025. Pas d'augmentation des taux de fiscalité. Nous l'avons dit, nous l'avons fait. C'est important. Et monsieur le premier vice-président maintenant, je peux vous appeler comme ça, merci pour le travail, parce que ça ne tombe pas du ciel, ça ne vient pas tout seul. C'est le fruit d'un travail. Et nous pouvons annoncer

fièrement aux habitants de ce territoire, contrairement à ce qui a été dit ici ou là en disant que les taux de fiscalité vont exploser le lendemain des échéances, parce que l'agglomération est surendettée. C'est une promesse tenue, un vote de taux de fiscalité qui ne bougera pas. Est-ce que tout le monde est d'accord ou quelqu'un veut augmenter la fiscalité ? Oui, monsieur le directeur général. Une idée ? Vous en avez déjà eu

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE FIXER** les taux des taxes **2026** comme suit :
 - Taxe foncière bâtie additionnelle : **0,104%**
 - Taxe foncière non bâtie additionnelle : **2,60 %**
 - Taxe d'habitation additionnelle sur les résidences secondaires : **8,17%**
 - CFE Unique : **29,22 %**
 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Zones	Taux 2026
Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas	16,18%
Mouans-Sartoux	10,28%
Grasse	18,73%
Cabris, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Spéracédes	12,88%
Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Le Mas, Les Mujouls, Saint-Auban, Séranon, Valderoure	16,50%

Pour information, produit attendu de Teom & estimation du coût 2026 (dont 241 216.48 € de reports 2025) :

Zones	Bases prévisionnelles notifiées 2026	Taux 2026	Produit attendu en 2026	Estimation coût 2026	Projection taux de couverture
Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas	25 914 615 €	16,18%	4 192 985 €	3 986 278 €	105,19%
Mouans-Sartoux	30 511 406 €	10,28%	3 136 573 €	3 040 131 €	103,17%
Grasse	95 517 253 €	18,73%	17 890 381 €	17 441 069 €	102,58%
Cabris, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Spéracédes	44 875 506 €	12,88%	5 779 965 €	6 126 642 €	94,34%
Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Le Mas, Les Mujouls, Saint-Auban, Séranon, Valderoure	5 528 857 €	16,50%	912 261 €	968 870 €	94,16%
Totaux	202 347 637 €		31 912 165 €	31 562 990 €	101,11%

- **DE CHARGER** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment sa notification à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques aux services fiscaux et Monsieur le Comptable public de Grasse.

Une belle unanimité. Je vois sur les visages de tous les maires et de tous les élus la satisfaction de voir cette stabilité dans notre imposition territoriale.

N°038 : Budget principal - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président expose au conseil communautaire

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour un moment clé de la vie de notre agglomération, le vote de ce budget primitif 2026 avec un document qui est bien plus qu'un équilibre comptable, qui est bien plus qu'une présentation comptable froide et de chiffres, mais qui est le reflet de nos priorités, qui est le reflet de nos ambitions. Cette ambition collective que nous avons évoquée avec un engagement au service des 100 000 habitantes et habitants du territoire. Comme le prévoit l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, ce budget fait l'objet d'une note de synthèse transmise à l'ensemble des conseillers communautaires pour essayer de le comprendre. Parce qu'on sort des urnes, on est installé dans nos communes, ce n'est pas facile de digérer d'entrée de jeu un budget comme ça de 100 millions, de comprendre comment ça fonctionne, quelles sont les grandes masses, les équilibres, la dette, la part de l'intérêt d'emprunt, la part de la masse salariale, la part des prérogatives régaliennes. On a essayé de faire cette note, qu'on vous a transmise, qui montre un petit peu ces grandes lignes. Ce budget s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires qui ont été débattues ensemble dans le conseil municipal du 5 mars et il traduit un engagement collectif, continuer à investir pour notre territoire tout en maîtrisant nos finances dans un contexte international difficile et national difficile. Ce budget a été construit dans un environnement tendu, exigeant, marqué par six points un peu exogènes qui viennent peser sur nous. Le premier point, c'est la situation de tension inflationniste persistante liée au contexte géopolitique. Ça, on a beau être super bons ou prendre des décisions, ce n'est pas nous qui allons infléchir d'une manière ou d'une autre l'inflation nationale et internationale. Le deuxième, c'est la contribution de notre agglomération au redressement des finances publiques nationales. Quand quelqu'un à Paris dit, on va mettre des grands coups de rabot, on va essayer de réduire la dette nationale qu'ils ont eux-mêmes créée, ils se retournent vers qui ? Vers les agglomérations, vers les villes pour dire que c'est votre contribution à gérer le quoi qu'il en coûte. Et ça aussi, c'est un facteur exogène, parce que ça se fait dans une loi de finances, ça se fait à Paris, sans trop nous consulter d'ailleurs, sans jamais nous consulter. C'est la contribution qui tombe en disant, ça, c'est l'effort de l'agglomération au redressement national. Le troisième facteur exogène, c'est la hausse de 3 points de cotisation retraite des agents titulaires. C'est bien pour les agents titulaires, ça nous réjouit pour eux. En tout cas, ça pèse sur notre budget RH et ça aussi, c'est un facteur exogène.

Et la faible dynamique attendue des recettes fiscales, en tout cas, on a pris une version « dark side », pessimiste, de plus 0,8 % d'augmentation de la dynamique des recettes fiscales. Je pense qu'on a bien fait d'être pessimiste, mais en tout cas, on est dans un contexte où on n'a pas des performances de DMTO, de droit de mutation au titre onéreux, énormes. On voit que le marché immobilier est dans une situation dans lequel on a connu mieux, même s'il y a des signes d'espoir et de reprise dans ce premier trimestre. Le cinquième élément, c'est le décalage de la FCTVA. Tous nos investissements, quand on investit 24 millions d'euros dans une piscine, on a de la TVA dessus, on ne les récupère pas tout de suite, on attend deux ans. Il y a une forme d'inertie entre le moment où on décaisse et le moment où on encaisse la TVA, ce qui est nouveau cette année, parce qu'avant c'était N+1. Là, maintenant, on est à N+2, ce qui fait une inertie assez forte. Et je pense que c'est une manière aussi de l'État de se trouver des liquidités pour moins rembourser vite la TVA qu'on a décaissée dans nos investissements. Et le dernier, les mécanismes de prélèvement nationaux susceptibles d'affecter nos ressources. Il n'en manque pas, toujours des bonnes idées, le DILICO, etc., pour pouvoir ponctionner davantage les territoires. Je citerai aussi la SRU qui est une ponction assez importante de nos territoires et qui pèse aussi sur chacune de nos communes. Face à toutes ces contraintes que je viens de lister, nous avons maintenu des principes pour poursuivre les investissements au cours et maintenir un niveau d'engagement élevé, ne pas toucher au taux de fiscalité, c'est ce que nous venons de voter il y a trois minutes, et préserver la qualité du service à la population pour ne pas dégrader le service public, puis maintenir la solidarité envers les communes avec la DSC, la dotation de solidarité communale, qu'on a instaurée, qui est un FPIC inversé, et le FPIC. La DSC et le FPIC qui sont deux choses différentes. Nous avons souhaité accompagner les projets communaux avec les délégations de maîtrise d'ouvrages. C'est quelque chose qui est plébiscité par les communes, parce que les villes n'ont pas en interne l'ingénierie nécessaire pour pouvoir porter un certain nombre de projets, donc ils s'adossent à l'agglomération. L'an dernier, c'est 12 millions d'euros de DMO qui ont été contractés et qui ont permis à chacune des communes qui dit "je suis preneur", d'avoir aussi des participations suraugmentées du département des Alpes-Maritimes, avec le président Ginésy pour aider et minimiser la part communale sur les différents projets. Nous voulons renforcer les efforts d'optimisation

budgétaire. Et nous voulons apporter un soutien aux associations qui va être constant, puisqu'on cadre dans la trajectoire 2 800 000 euros au BP 2026. C'est de manière assez synthétique ce que nous proposons. Un budget 2026 qui va moderniser nos infrastructures, renforcer l'attractivité, améliorer le quotidien et un budget qui s'équilibre à 196 600 000 euros, une section d'investissement à 71 500 000, des dépenses d'équipements à 33 200 000 euros avec des projets structurants pour le territoire, équipements sportifs pour la plus grande partie avec la piscine, la mobilité, l'enseignement supérieur, l'habitat, l'environnement et tout ce que l'on fait sur toutes les communes. Les investissements sont financés principalement par de l'autofinancement, ce qui nous permet de ne pas dégrader notre ratio de gestion de notre agglo, les subventions de nos partenaires aussi, État, région, département, fonds verts, fonds friches, FEDER et le recours à l'emprunt qui est à présent maîtrisé, hors réhabilitation de la piscine Altitude 500, avec la hausse nette de l'encours de dettes qui est limité à 3 400 000 euros comme nous l'avions débattu dans l'exercice passé. Je dis qui est à maintenant maîtriser, parce que souvenez-vous que nous étions il y a quelques années dans le réseau d'alerte rouge pour notre communauté d'agglomération avec deux sujets principaux, un volume de dette important pour une agglomération jeune et le deuxième, une structure de la dette volatile. On avait 20 millions d'euros d'emprunts toxiques adossés dans les rapports de parité euro-franc suisse, de snowball qui, quand les rapports de parité de monnaie se déplaçaient, devenaient un cauchemar et pour lesquels on a vécu quelques années compliquées. Nous avons désensibilisé cette dette, nous n'avons plus de dette non chartée. Et nous avons aujourd'hui maîtrisé la volatilité de la dette. Quatre budgets annexes dans ce que nous allons voter, l'eau potable, 11,8 millions ; l'assainissement, 16 millions ; le SPANC, 170 000 euros ; la régie Sillages, 19 millions. Tous sont équilibrés. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour les budgets annexes en 2026 dans ce que nous vous proposons de voter. En adoptant ce budget, j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité, ça nous permet de bien débuter. En disant ça, on dit notre engagement en faveur du Pays de Grasse, avec un Pays de Grasse dynamique, un Pays de Grasse solidaire, un Pays de Grasse innovant. Et c'est un petit peu les lignes de force qu'on voudrait décliner pour montrer qu'on est un lieu dans lequel il y a des collectivités qui se crispent, qui se referment dans les moments de crise. Nous sommes dans cet effet keynésien un peu de soutenir l'économie locale, de dire, nous voulons garder un niveau d'investissement fort, parce que ça fait marcher l'économie. Parce qu'en faisant travailler le local, ça génère de l'emploi, de la dynamique et de la dynamique locale solidaire, parce que c'est l'essence de notre agglo. On est solidaire avec tous les territoires, on le démontre tous les jours dans nos décisions. Et innovant, parce qu'on veut penser différemment les choses. Je ne vais pas être trop long, j'ai déjà été certainement trop long, mais je voulais en quelques mots résumer ce budget principal qui est un moment important, un moment clé de notre vie de l'agglo. S'il y a des prises de parole, c'est le moment. Je ne sais pas si je dois sortir avant, après, pendant. Je ne sors pas, non. J'ai l'habitude de sortir. Je me dis à chaque fois que... Oui, c'est CFU, pardon. Paul EUZIERE.

Paul EUZIERE : une petite remarque, la loi de finances, elle est préparée par le gouvernement, mais elle est votée par l'Assemblée nationale, en tout cas par une majorité qui est composée de forces politiques qui la votent ou qui ne la votent pas. C'est votre problème, pas le mien. Je ferme la parenthèse.

Monsieur le Président : quand j'ai une majorité absente, ça devient notre problème à tous.

Paul EUZIERE : je n'en fais pas partie, donc je n'ai pas de problème. Nous n'allons pas reprendre ce que nous avons dit le 5 mars lors du Débat d'Orientations Budgétaires, mais revenir sur certains points importants de ce Budget Primitif 2026.

Sur le Fonctionnement, d'abord : 125,1 millions dont 30,7 millions pour les charges de personnel.

Ces charges de personnel (ch. 012) étaient envisagées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire en augmentation de seulement 0,66%.

Nous soulignons alors que cette augmentation était absolument intenable, sauf en diminuant drastiquement le nombre d'agents de la CAPG.

Nous constatons dans le Budget qui est aujourd'hui soumis au vote que les charges de personnel -qui représentent 24,5% des dépenses de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération- passent de 30,4 millions en 2025 à 30,7 millions (soit + 300 000 € et non + 200 000 €, comme il est porté dans le tableau de la Note de présentation de ce Budget

Primitif, en page 7) 300 000 € de plus, c'est une augmentation de 0,98% par rapport à 2025. C'est évidemment mieux que 0,66%.

Mais, c'est tout aussi intenable pour deux raisons. La première est que le taux du Glissement-Vieillesse-Technicité (le GVT) -qui permet de mesurer l'impact du vieillissement et de la progression des carrières des employés sur la masse salariale- est sous-estimé, s'il est au dessous de 2%.

La seconde raison tient à la guerre déclenchée par Netanyahu et Trump contre l'Iran : l'inflation a bondi au mois de mars et les prix ont augmenté de 1,7% sur un an. La Banque de France prévoit entre 2,5 et 3,3 % d'inflation, selon les scénarios possible.

A 2,5% d'inflation, hypothèse la plus basse, il manquerait donc environ 450 000 € pour faire face aux charges de personnel de la CAPG en 2026.

Peut-on voter un Budget Primitif qui tienne aussi peu compte des réalités en matière d'augmentation incontournable de la masse salariale ? Comment envisagez-vous d'y faire face : En licenciant du personnel ? En ne renouvelant pas les postes de contractuels ? En ne remplaçant pas les agents partant à la retraite ?

Sur l'Investissement : 32,9 millions

Dans notre intervention sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, nous avons pointé en Investissement le projet de "BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)".

Nous disions que le Rapport ne mentionnait aucun chiffrage de ce projet. Ni son coût total, ni la part inscrite pour 2026, ni son échelonnement dans le temps, ni les financements attendus de nos partenaires.

Nous demandions quel est le coût prévisionnel total de l'opération BHNS, acquisitions des 450 parcelles indispensables comprises ?

Ce Budget Primitif 2026 mentionne 1 million € pour le BHNS ?

De quoi s'agit-il ?

D'études ?,

D'acquisitions foncières ?,

De premiers travaux ?

Rappelons que ce projet devrait permettre finalement de gagner 6 minutes sur 8 km sur un trajet qui est déjà desservi par 5 lignes et qu'il faudra emprunter au minimum 50 millions €. La dette de la CAPG était de 53 millions € en 2024 (dernier chiffre du ministère des Finances). Avec un projet d'une telle ampleur, on doublerait donc l'endettement de la CAPG.

Pour quelle utilité réelle ?

Parmi les principaux postes de dépenses d'équipement, on trouve 400 000 € pour l'aménagement du nouveau dépôt de bus « Sillages ». Rappelons que ce nouveau dépôt de bus était au départ -c'est-à-dire au 1er janvier 2023- évalué à 13 millions € à la charge de l'entreprise Moventis- qu'il était la justification de la durée de 10 ans du contrat de DSP, et qu'il aurait dû être terminé au 1er juillet 2025.

A ce jour, le premier coup de pioche n'a toujours pas été donné. Le coût de ce nouveau dépôt a-t-il été révisé ? A quoi correspondent exactement ces 400 000 € inscrits au Budget ? A-t-on un calendrier des travaux et une date de réalisation ?

Monsieur le Président : merci à vous. Et quelques mots. Effectivement, vous avez raison d'intervenir. C'est le moment où on doit intervenir, c'est le moment où on doit débattre, c'est le moment où on doit exprimer des positions et aussi poser des questions. Dire, on a travaillé sur ce sujet du budget, il est essentiel, parce que c'est la base de tout. Quelques mots peut-être, vous pouvez répondre, monsieur le premier vice-président, sur la question de l'inflation et sur la question du GVT et sur la question des ressources humaines. Et je vous répondrai sur la question complémentaire du BHNS et des impacts sur cet exercice budgétaire et les suivants.

Jean-Marc DELIA : effectivement, on avait relevé lors de la dernière commission des finances justement ce delta sur lequel on a apporté 100 000 euros de plus sur ce qui était présenté lors de la commission des finances. Et il faut savoir que si on compare le BP au réalisé, on n'est pas sur les mêmes volumes. C'est-à-dire que le BP de 2026 indiquait 30,4 millions et en réalisé, on était à 30,04 millions au niveau de la masse salariale. Oui, ça, c'est sur le rapport. Mais quand on regarde le réalisé qui a été fait sur 2026, on est à 30,04 en réalisé et là, on a budgété 30,7 millions d'euros au 012 pour les charges de personnel, ce qui fait une augmentation de 2,2 %. Du coup, on rentre vraiment dans ce qu'on prévoit. Suite à cette commission des finances, j'ai demandé à faire un point sur justement les paies, sur les

quatre premiers mois de paie. On est bien sur un rythme de 2,4 millions d'euros par mois, ce qui va bien faire à la fin de l'année les 30,4 millions d'euros de masse salariale. Donc on est dans les clous par rapport à ce qu'on a budgété, par rapport à ce qu'on génère au niveau de nos paies. Mais effectivement, ça a été relevé, ça nous a permis de reprendre l'ensemble des chiffres et de vérifier entre vraiment le réalisé qui a été fait sur 2026 et sur la ligne budgétaire que nous allons porter sur 2027, sur lequel on va couvrir notre masse salariale avec un chiffre de 30,7 millions d'euros, qui tient compte... L'inflation, c'est vrai qu'à l'heure actuelle, avec ce qui se passe au niveau de l'international, vous savez notre manière de gérer, c'est vraiment d'être dans la prudence, de mettre même un peu plus. On a mis 30,7 millions d'euros, mais si on est sur le rythme de paie, on est à 30,4 millions d'euros. On est un peu en deçà par rapport à ce qu'on a prévu au budget. Ça, c'est sur la partie personnel.

Monsieur le Président : merci pour ces premiers éléments de réponse qui, je pense, doivent rassurer Paul Euzière, en tout cas sur la question 1 de la quadrature financière sur la RH et 2 sur la question exogène. On a beau essayer d'intervenir sur le sujet de l'Iran ou des États-Unis, on ne va pas avoir grande caisse de résonance et on subit un petit peu ces situations dans les impacts qui viennent sur nous. Sur le GVT, on pourrait dire, et je ne cesse de dire, d'arrêter à nos collaborateurs de vieillir. Ils ne vieillissent plus, on dirait, mais ils nous coûtent de plus en plus cher, plus les collaborateurs vieillissent. On aimerait arrêter le vieillissement de ce glissement vieillesse technicité, je pense que vous aussi. Mais ce n'est pas possible, ça ne marche pas. Il y a toujours le glissement vieillesse technicité. Ça demandera plus de serrage budgétaire sur la masse salariale. Pas le choix, c'est-à-dire que pour juguler quelque chose de nouveau, il faudra baisser le volume de notre masse salariale pour absorber le différentiel avec le GVT, et faire attention que ça ne dégrade pas le service public. C'est un petit peu l'effet ciseaux qu'on peut rencontrer. Sur la question du BHNS, comme nous l'avions évoqué déjà par le passé, y compris par écrit, il est important d'avoir la quadrature financière de cet enjeu. Je dirais deux choses. D'abord, on a inscrit un 1 060 000 euros dans ce qu'on s'apprête à voter, qui sont le démarrage de ce projet, et on a inscrit aussi en plus 400 000 euros sur l'acquisition foncière de l'emprise pour construire le dépôt des bus à côté du terrain de l'agglo. C'est une emprise foncière appartenant à Auchan pour laquelle on rajouterait les deux emprises foncières pour faire le dépôt suffisamment grand et connecté sur la route de Cannes.

Paul EUZIERE : pardon, pour y voir clair, les 400 000 euros, c'est pour une acquisition foncière ?

Monsieur le Président : oui, c'est pour quelque chose qui est...

Paul EUZIERE : qu'on n'a pas, mais qui est dans le...

Monsieur le Président : non, on a une partie du terrain. Il y a une deuxième partie, c'est les 400 000 euros, c'est l'acquisition foncière. Et après, dans la procédure de DSP, il est prévu que ce soit l'attributaire qui construise les 13 millions d'euros. Et à la fin du contrat, ça retombe dans notre patrimoine de l'agglo et on reste propriétaire de l'outil. Ce qui nous permettra demain d'avoir une concurrente plus pure et parfaite que quelqu'un qui tient une infrastructure pour garer 47 bus et qui dit "j'ai un avantage concurrentiel par rapport à l'autre, parce que je sais déjà où les garer." On aura...

Paul EUZIERE : et pourquoi on achète ce terrain ?

Monsieur le Président : pour avoir la superficie pour bâtir le projet qui permet de garer suffisamment de bus.

Paul EUZIERE : parce que l'offre qu'on avait faite ne correspondait pas, ne suffisait pas ?

Monsieur le Président : si, avec ce terrain... qui était prévu 400 000 euros, avec une estimation des domaines qui nous est transmise. C'est au prochain conseil communautaire pour l'acquisition foncière à Auchan. Ça ne répond pas à la question complètement. Ça répond à la maîtrise foncière, 400 000, ça répond à 1 060 000 euros pour l'exercice, ça ne répond pas sur quel est le volume général et comment on va faire. Il va falloir qu'on travaille à mener avec un rythme de mise en œuvre absorbable par les finances de notre agglo et solliciter les participations financières qui vont nous aider. Quand on attend 4 millions d'euros à la région, quand on attend le plan vélo que Claude Serra a négocié, indépendant d'ailleurs du BHNS, tout ça devra rentrer avant qu'on puisse justement être dans des situations dans lesquelles on aseptise les capacités de l'agglomération au seul profit du BHNS. Ce ne sera

pas, dans le débat et dans le bureau des maires, une option et nous veillerons à ce qu'on le fasse pour trouver des quadratures financières qui le permettent. Je rappelle qu'on n'a pas d'autre choix que de lancer un BHNS, sinon nous thésauriserions un taux de VT, un taux de versement transport sur-augmenté pour faire un BHNS ou un TCSP, un transport commun en site propre. Nous avons l'obligation réglementaire de démarrer ça. Sinon, on se rendrait opposable de remboursement auprès des entreprises qui auraient payé le taux de VT maximum sans TCSP à l'origine.

Paul EUZIERE : sur le dépôt de bus, est-ce qu'on a une date, un calendrier de travaux, une date de commencement des travaux, de réalisation ?

Monsieur le Président : sur le dépôt de bus, on a l'acquisition foncière, le permis de construire est déposé et est en cours d'instruction. On a des sujets, on se parle sur la question des eaux, des eaux pluviales, parce qu'il ne faut pas que ça vienne impacter et dégrader une situation notamment du côté de Mouans-Sartoux sur des questions d'imperméabilisation des sols et charger des pluviales qui sont déjà très chargées. On a des solutions qu'on doit partager ensemble, on en a parlé hier avec Pierre Aschieri pour nous voir assez rapidement, pour essayer de trouver une solution acceptable financièrement et qu'on ait à refaire un kilomètre de connexion du côté du golfe ou du côté du chemin des plaines. Le permis est en cours d'instruction, la maîtrise foncière est cadrée. Il reste cette question du pluvial qu'on doit traiter. Enquête publique au mois de juin pour le BHNS. Ça ne répond pas à la question de dire quel est le volume général parce que je ne le maîtrise pas. Je ne vous dirai pas quelque chose de suffisamment précis, je ne voudrais pas qu'à la bande du procès-verbal de ce conseil communautaire, on imprime un chiffre qui n'est pas quantifié, donc je me garde d'annoncer des chiffres. Le budget principal, sur le vote du budget primitif, avec une non-augmentation des taux de fiscalité

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	570 525,38	0,00	610 000,00	610 000,00	610 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régulations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 503 373,77	0,00	8 154 730,18	8 154 730,18	8 154 730,18
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	23 613 570,00	0,00	23 821 894,00	23 821 894,00	23 821 894,00
731	Fiscalité locale	65 994 201,00	0,00	66 419 595,00	66 419 595,00	66 419 595,00
74	Dotations et participations (3)	15 696 496,00	0,00	15 420 844,63	15 420 844,63	15 420 844,63
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 070 457,00	0,00	1 020 168,00	1 020 168,00	1 020 168,00
Total des recettes de gestion courante		115 448 623,15	0,00	115 447 231,81	115 447 231,81	115 447 231,81
76	Produits financiers	1 117 088,00	0,00	1 112 888,00	1 112 888,00	1 112 888,00
77	Produits spécifiques (3)	80 286,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Repenses amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		116 645 999,15	0,00	116 575 119,81	116 575 119,81	116 575 119,81

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	43 804,44		43 681,00	43 681,00	43 681,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		43 804,44		43 681,00	43 681,00	43 681,00

TOTAL	116 689 803,59	0,00	116 618 800,81	116 618 800,81	116 618 800,81
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	8 541 966,19
--	--	--	--	---	---------------------

				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	125 160 767,00
--	--	--	--	--	-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	3 124 629,27	651 792,58	1 659 175,26	1 659 175,26	2 310 967,84
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	3 062 465,57	80 763,44	1 969 581,00	1 969 581,00	2 050 344,44
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 677 111,61	279 746,46	4 712 094,63	4 712 094,63	4 991 841,09
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	19 715 336,67	5 650 537,20	24 575 161,25	24 575 161,25	30 225 698,45
Total des dépenses d'équipement		29 579 545,12	6 662 839,68	32 916 012,14	32 916 012,14	39 578 851,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	26 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 916 133,50	0,00	5 110 704,50	5 110 704,50	5 110 704,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	117 510,00	178 800,00	0,00	0,00	178 800,00
27	Autres immobilisations financières (3)	150 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des dépenses financières		5 210 139,50	178 800,00	5 200 704,50	5 200 704,50	5 379 504,50
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	12 853 831,53	1 540 200,32	12 095 731,60	12 095 731,60	13 635 931,92
Total des dépenses réelles d'investissement		47 643 516,15	8 381 840,00	50 212 448,24	50 212 448,24	58 594 288,24
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	43 804,44		43 681,00	43 681,00	43 681,00
041	Opérations patrimoniales (7)	2 900 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 943 804,44		1 543 681,00	1 543 681,00	1 543 681,00
TOTAL		50 587 320,59	8 381 840,00	51 756 129,24	51 756 129,24	60 137 969,24
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						11 127 496,13
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						71 265 465,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	12 739 541,55	9 632 439,33	6 387 689,00	6 387 689,00	16 020 128,33
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	7 390 000,00	1 990 000,00	15 118 000,00	15 118 000,00	17 108 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	207 182,00	52 164,64	0,00	0,00	52 164,64
21	Immobilisations corporelles (3)	14 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 351 579,55	11 674 603,97	21 505 689,00	21 505 689,00	33 180 292,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 133 737,00	0,00	5 026 000,00	5 026 000,00	5 026 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	3 398 074,74	0,00	4 006 379,62	4 006 379,62	4 006 379,62
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	150 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	52 200,00	52 200,00	52 200,00
Total des recettes financières		7 734 411,74	0,00	9 179 579,62	9 179 579,62	9 179 579,62
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	14 015 496,93	3 828 352,54	12 132 170,24	12 132 170,24	15 960 522,78
Total des recettes réelles d'investissement		42 101 488,22	15 502 956,51	42 817 438,86	42 817 438,86	58 320 395,37
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	8 295 305,00		5 641 618,00	5 641 618,00	5 641 618,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 079 286,84		5 803 452,00	5 803 452,00	5 803 452,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 900 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 274 591,84		12 945 070,00	12 945 070,00	12 945 070,00
TOTAL		58 376 080,06	15 502 956,51	55 762 508,86	55 762 508,86	71 265 465,37
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						71 265 465,37

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE ; Yamina GHALOUNI ; Leila TONNERRE) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget principal au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2026 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,50% pour chaque section ;
- **DECIDER** d'attribuer, conformément à l'article L. 2311-7 du CGCT les subventions listées dans l'état annexe IV B8 du budget primitif 2026 du budget principal ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°039 : Budget Régie des transports SILLAGES – Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2026 du budget annexe Régie des transports Sillages avec reprise anticipée des résultats 2025. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à 17 511 273 € et la section d'investissement à 1 522 303 €.

SILLAGES - SILLAGES - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 593 670,00	0,00	1 989 280,00	1 989 280,00	1 989 280,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	850 000,00	0,00	830 000,00	830 000,00	830 000,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 158 459,00	0,00	14 253 792,00	14 253 792,00	14 253 792,00
Total des dépenses de gestion des services		16 606 129,00	0,00	17 077 072,00	17 077 072,00	17 077 072,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	4 000,00	0,00	1 000,47	1 000,47	1 000,47
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 610 129,00	0,00	17 078 072,47	17 078 072,47	17 078 072,47
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 042 119,60		183 200,53	183 200,53	183 200,53
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	200 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 242 119,60		433 200,53	433 200,53	433 200,53
TOTAL		17 852 248,60	0,00	17 511 273,00	17 511 273,00	17 511 273,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 511 273,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	26 000,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	8 900 000,00	0,00	9 250 000,00	9 250 000,00	9 250 000,00
74	Subventions d'exploitation	7 755 150,00	0,00	7 633 144,00	7 633 144,00	7 633 144,00
75	Autres produits de gestion courante	12 500,00	0,00	37 500,74	37 500,74	37 500,74
Total des recettes de gestion des services		16 693 650,00	0,00	16 948 144,74	16 948 144,74	16 948 144,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	428 319,44	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		17 121 969,44	0,00	16 948 144,74	16 948 144,74	16 948 144,74
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 209,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 209,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL		17 123 178,44	0,00	16 949 344,74	16 949 344,74	16 949 344,74

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	561 928,26
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 511 273,00
---	----------------------

SILLAGES - SILLAGES - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	91 960,00	0,00	10 000,53	10 000,53	10 000,53
21	Immobilisations corporelles	1 723 651,00	0,00	422 000,00	422 000,00	422 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 815 611,00	0,00	432 000,53	432 000,53	432 000,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 815 611,00	0,00	432 000,53	432 000,53	432 000,53
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 209,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 209,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL		1 816 820,00	0,00	433 200,53	433 200,53	433 200,53

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 089 102,47
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 522 303,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 155)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	284 453,21	0,00	1 089 102,47	1 089 102,47	1 089 102,47
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (SA régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		284 453,21	0,00	1 089 102,47	1 089 102,47	1 089 102,47

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		284 453,21	0,00	1 089 102,47	1 089 102,47	1 089 102,47
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 042 119,60		183 200,53	183 200,53	183 200,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	200 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 242 119,60		433 200,53	433 200,53	433 200,53
TOTAL		1 526 572,81	0,00	1 522 303,00	1 522 303,00	1 522 303,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 522 303,00
---	--	--	--	--	---------------------

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstentions : Paul EUZIERE ; Yamina GHALOUNI ; Leila TONNERRE) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget de la Régie des transports Sillages au niveau des chapitres pour les deux sections pour l'exercice 2026 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.50% pour chaque section ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N° 040 : Versement de la couverture 2026 de la contrainte de service public à la régie des transports Sillages

Pour des raisons de solidarité territoriale, d'aménagement du territoire et de contraintes de desserte, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) organise des services spécifiques (transport scolaire, service à la demande, service pour les personnes à mobilité réduite) dont les coûts ne peuvent être supportés uniquement par le versement mobilité et les autres recettes d'exploitation.

Par conséquent, il appartient à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de verser à la régie des transports Sillages une participation financière permettant la couverture de la

contrainte de service public. Il est proposé de verser une contribution de service public d'un montant de 6 777 994 € pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Leila TONNERRE) **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** à la régie des transports Sillages la somme de **6 777 994 €** au titre de la couverture de la contrainte de service public 2026 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°041 : Budget annexe Eau Potable - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2026 du budget annexe Eau potable avec reprise anticipée des résultats de 2025. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à 6 723 560€ et la section d'investissement à 5 058 674€.

CA DU PAYS DE GRASSE - BUDGET ANNEXE EAU - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 106 118,38	0,00	3 114 300,61	3 114 300,61	3 114 300,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	420 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses de gestion des services		3 526 128,38	0,00	3 634 300,61	3 634 300,61	3 634 300,61
66	Charges financières	119 503,00	0,00	103 782,11	103 782,11	103 782,11
67	Charges spécifiques	240 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 885 631,38	0,00	3 788 082,72	3 788 082,72	3 788 082,72
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 675 916,00		2 398 263,32	2 398 263,32	2 398 263,32
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	540 660,62		537 213,96	537 213,96	537 213,96
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 216 576,62		2 935 477,28	2 935 477,28	2 935 477,28
TOTAL		6 102 208,00	0,00	6 723 560,00	6 723 560,00	6 723 560,00

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 6 723 560,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 695 389,00	0,00	3 811 639,30	3 811 639,30	3 811 639,30
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	88 547,00	0,00	89 941,00	89 941,00	89 941,00
Total des recettes de gestion des services		3 783 936,00	0,00	3 901 580,30	3 901 580,30	3 901 580,30
76	Produits financiers	12 999,97	0,00	19 720,00	19 720,00	19 720,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 796 935,97	0,00	3 921 300,30	3 921 300,30	3 921 300,30
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	17 276,00		29 276,00	29 276,00	29 276,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		17 276,00		29 276,00	29 276,00	29 276,00
TOTAL		3 814 211,97	0,00	3 950 576,30	3 950 576,30	3 950 576,30

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) 2 772 983,70

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 6 723 560,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	482 000,00	179 916,13	926 500,00	926 500,00	1 106 416,13
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	901 000,00	901 000,00	901 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 849 101,58	84 338,22	954 948,94	954 948,94	1 039 287,16
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 333 101,58	264 254,35	2 782 448,94	2 782 448,94	3 046 703,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	209 351,48	0,00	245 797,00	245 797,00	245 797,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	209 351,48	0,00	305 797,00	305 797,00	305 797,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 542 453,06	264 254,35	3 088 245,94	3 088 245,94	3 352 500,29
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	17 276,00		29 276,00	29 276,00	29 276,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	167 276,00		179 276,00	179 276,00	179 276,00
	TOTAL	2 709 729,06	264 254,35	3 267 521,94	3 267 521,94	3 531 776,29

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 526 897,71
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 058 674,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	100 000,48	998 478,40	0,00	0,00	998 478,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	100 000,48	998 478,40	0,00	0,00	998 478,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	792 673,66	792 673,66	792 673,66
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	122 044,66	122 044,66	122 044,66
	Total des recettes financières	0,00	0,00	974 718,32	974 718,32	974 718,32

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		100 000,48	998 478,40	974 718,32	974 718,32	1 973 196,72
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 675 916,00		2 398 263,32	2 398 263,32	2 398 263,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	540 660,62		537 213,96	537 213,96	537 213,96
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 366 576,62		3 085 477,28	3 085 477,28	3 085 477,28
TOTAL		2 466 577,10	998 478,40	4 060 195,60	4 060 195,60	5 058 674,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 058 674,00
---	---------------------

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget annexe Eau potable au niveau des chapitres pour les sections d'exploitation et d'investissement tel que proposé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.50% pour chaque section ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse

N°042 : Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement avec reprise anticipée des résultats de 2025. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à 8 096 300€ et la section d'investissement à 7 951 689,96€.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	470 399,73	0,00	661 107,26	661 107,28	661 107,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	469 000,00	0,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 010,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses de gestion des services		989 409,73	0,00	1 250 107,28	1 250 107,28	1 250 107,28
66	Charges financières	59 079,49	0,00	74 065,79	74 065,79	74 065,79
67	Charges spécifiques	65 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	2 875,00		44 542,94	44 542,94	44 542,94
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 116 364,22	0,00	1 513 716,01	1 513 716,01	1 513 716,01
023	Virement à la section d'investissement (6)	6 221 361,31		5 469 271,99	5 469 271,99	5 469 271,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 109 342,47		1 113 312,00	1 113 312,00	1 113 312,00
043	Opérat° ordre inteneur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 330 703,78		6 582 583,99	6 582 583,99	6 582 583,99
TOTAL		8 447 068,00	0,00	8 096 300,00	8 096 300,00	8 096 300,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 096 300,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 145 371,73	0,00	2 014 007,28	2 014 007,28	2 014 007,28
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	187 645,00	0,00	188 000,00	188 000,00	188 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 333 016,73	0,00	2 202 007,28	2 202 007,28	2 202 007,28
76	Produits financiers	29 500,00	0,00	30 450,00	30 450,00	30 450,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 362 516,73	0,00	2 232 457,28	2 232 457,28	2 232 457,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	207 029,01		219 070,00	219 070,00	219 070,00
043	Opérat° ordre inteneur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		207 029,01		219 070,00	219 070,00	219 070,00
TOTAL		2 569 545,74	0,00	2 451 527,28	2 451 527,28	2 451 527,28

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 644 772,72
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 096 300,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	511 227,00	156 451,28	565 927,00	565 927,00	725 378,28
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	605,70	2 000,00	2 000,00	2 605,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 594 133,42	469 799,71	5 666 691,99	5 666 691,99	6 136 491,70
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 111 360,42	626 856,69	6 237 618,99	6 237 618,99	6 664 475,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 263,00	0,00	153 325,00	153 325,00	153 325,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	145 263,00	0,00	153 325,00	153 325,00	153 325,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 256 623,42	626 856,69	6 390 943,99	6 390 943,99	7 017 806,68
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	207 029,01		219 070,00	219 070,00	219 070,00
041	Opérations patrimoniales (4)	320 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	527 029,01		219 070,00	219 070,00	219 070,00
	TOTAL	7 783 652,43	626 856,69	6 610 013,99	6 610 013,99	7 236 870,68

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	714 619,28
--	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 951 689,96
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	132 948,65	429 374,24	0,00	0,00	429 374,24
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	132 948,65	429 374,24	0,00	0,00	429 374,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	87 630,74	0,00	912 301,73	912 301,73	912 301,73
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	27 430,00	27 430,00	27 430,00
	Total des recettes financières	87 630,74	0,00	939 731,73	939 731,73	939 731,73

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	220 579,39	429 374,24	939 731,73	939 731,73	1 369 105,97
021	Virement de la section d'exploitation (4)	6 221 361,31		5 469 271,99	5 469 271,99	5 469 271,99
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 109 342,47		1 113 312,00	1 113 312,00	1 113 312,00
041	Opérations patrimoniales (4)	320 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 650 703,78		6 582 583,99	6 582 583,99	6 582 583,99
	TOTAL	7 871 283,17	429 374,24	7 522 315,72	7 522 315,72	7 951 689,96

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 951 689,96
---	---------------------

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement au niveau des chapitres pour les sections d'exploitation et d'investissement tel que proposé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.50% pour chaque section ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°043 : Budget annexe Régie SPANC - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président expose au conseil communautaire

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2026 du budget annexe Régie SPANC avec reprise anticipée des résultats de 2025. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à 160 000€ et la section d'investissement à 12 026,21€.

CA DU PAYS DE GRASSE - SPANC - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 237,00	0,00	131 875,22	131 875,22	131 875,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		135 257,00	0,00	136 875,22	136 875,22	136 875,22
66	Charges financières	848,37	0,00	600,00	600,00	600,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	424,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		137 529,37	0,00	158 675,22	158 675,22	158 675,22
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	685,00		685,00	685,00	685,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		685,00		685,00	685,00	685,00
TOTAL		138 214,37	0,00	159 360,22	159 360,22	159 360,22

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	639,78
---	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	160 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	165 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		165 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		165 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		165 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	160 000,00
---	-------------------

CA DU PAYS DE GRASSE - SPANC - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 341,21	0,00	12 026,21	12 026,21	12 026,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 341,21	0,00	12 026,21	12 026,21	12 026,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 341,21	0,00	12 026,21	12 026,21	12 026,21
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		11 341,21	0,00	12 026,21	12 026,21	12 026,21

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 026,21
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectal* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opéral* ordre transfert entre sections (4)	685,00		685,00	685,00	685,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		685,00		685,00	685,00	685,00
TOTAL		685,00	0,00	685,00	685,00	685,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 341,21
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 026,21
---	------------------

Après en avoir délibéré et procéder au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget annexe Régie SPANC au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement tel que proposé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.50% pour chaque section ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

044 : Fiscalité – Vote du produit 2026 de la taxe GEMAPI – Budget 2026

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) est compétente pour la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) depuis le 1^{er} janvier 2018. La CAPG a transféré cette compétence au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE) sur une partie de son territoire. Par ailleurs, elle a également transféré la GEMA et délégué la PI au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon (PNR Verdon) pour le territoire restant.

Afin de financer le programme de travaux et d'entretien sur son territoire, la CAPG a décidé par délibération en date du 24 septembre 2020 d'instaurer la taxe GEMAPI. Il convient de fixer le produit de fiscalité attendu pour l'année 2026 avant le 30 avril 2026. Le produit de cette taxe sera entièrement affecté à ce programme d'études, de travaux et d'entretien et sera réparti sur les contributions des taxes d'habitation, de foncier bâti, non bâti et de cotisation foncière des entreprises. Le produit attendu en 2026 est de 1 923 537 €. Un petit mot, peut-être, Madame Simon ?

Florence SIMON : si vous le souhaitez, Monsieur le Président, c'est le montant que l'on s'est fixé tous ensemble. Cela fera partie des discussions que nous aurons dans les prochains bureaux. Normalement, nous pouvons appeler entre 0 et 40 euros en moyenne par contribuable. Nous avons fait le choix de nous maintenir à une médiane qui se trouve à 20 euros. Ce n'est pas le montant appelé individuellement, c'est une enveloppe répartie sur l'ensemble des contribuables. Il y en a qui payent plus ou moins. Nous avons fait le choix de maintenir cette valeur médiane et de discuter tous ensemble ensuite si nous la réadaptions, nous la baissons ou nous la revoyons.

Monsieur le Président : Je vous en remercie. Je pense que c'est un choix qu'on partagera avec l'ensemble des élus et un choix qui nous permet de continuer à faire progresser notre outil, le territoire, à se protéger des risques qui seront présents et ne pas écraser avec le maximum que nous permettait la loi, mais de nous donner des moyens cohérents et proportionnés. Cette modification étant intégrée dans la délibération et ce volume étant proposé, y a-t-il des questions ?

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DEFINIR** le programme d'études et de travaux du SMIAGE et du syndicat mixte du PNR Verdon 2026 à financer par la taxe GEMAPI comme suit :

Taxe GEMAPI 2026 (subventions déduites)		
	Fonctionnement	Investissement
SMIAGE		
Frais de structure	73 174€	
Provision post crue	0€	
Programmation 2024 (études PAPI et hors PAPI, études SAGE Siagne, animation Natura 2000, surveillance cours d'eau, système d'alerte crue, études et travaux, entretien végétation)	731 823€	814 521€
Dettes SISA	280 934€	
Total SMIAGE	1 900 452 €	
Syndicat PNR Verdon		
Cotisation adhésion syndicat	2 000€	
Cotisation PAPI	1 000€	
Travaux	20 085€	
Total Syndicat PNR VERDON	23 085 €	
TOTAL GENERAL	1 923 537€	

- **DE VOTER** pour 2026, un produit de **1 923 537 €** au titre de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) conformément aux articles 1530 bis et 1639 A du CGI ;
- **DE DIRE** que ce produit sera imputé en recette sur le budget principal 2026 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et affecté exclusivement au programme ci-dessus décrit ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision et accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **DE NOTIFIER** la présente décision à Monsieur le Comptable Public de Grasse, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur le Président du SMIAGE et Monsieur le Président du PNR du Verdon.

N°045 : Adoption de l'avenant n°4 au contrat territorial 2026-2029 liant le SMIAGE Maralpin à la CAPG

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Conformément à la Loi NOTRe, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a choisi de transférer, sur une partie de son territoire, la compétence GEMAPI au SMIAGE Maralpin au 1^{er} janvier 2018. Les missions transférées sont ainsi précisées dans des contrats territoriaux, le dernier en date couvrant la période 2026-2029. Chaque année, un avenant permet de prendre en compte la programmation correspondante.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant numéro 4 au contrat territorial liant la CAPG et le SMIAGE pour la période 2026-2029, tel que joint à la présente délibération ;
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 au contrat territorial 2026-2029 avec le SMIAGE Maralpin, tel qu'il est joint à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** la programmation 2026 et la cotisation correspondante ;
- **DE DIRE** que le montant de la contribution est inscrit au budget 2026.

N°046 : Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Le conseil communautaire peut décider d'allouer aux président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire ayant reçu une délégation, une indemnité de fonction selon un plafond individuel et une enveloppe indemnitaire globale maximale calculée sur la base d'un président et de quatorze vice-présidents.

La délibération doit comprendre un tableau détaillé des indemnités attribuées.

Enveloppe indemnitaire globale :

NOMBRE	% de l'indice brut terminal	Indemnité brute mensuelle
1 Président	145%	5 960.26 €
14 Vice-Présidents	66%	37 981.30 €
Enveloppe indemnitaire globale maximale mensuelle pour la CAPG (selon la valeur du point et l'indice brut terminal au 1 ^{er} avril 2026)		43 941.56 €

Est-ce qu'il y a des questions ?

Leïla TONNERRE : bonjour, Leïla Tonnerre, je représente une petite partie de la population grasseoise, je suis élue à l'opposition. Je tiens à souligner la difficulté de suivre cette instance qui va vite. Je tiens aussi à souligner que je n'ai pas obtenu à temps malheureusement les documents pour les étudier.

Monsieur le Président : Pourquoi ?

Leïla TONNERRE : erreur d'adresse mail. Pourtant, à la mairie, on a mon adresse mail, mais ce n'est pas un problème. Ce que je veux dire par là, c'est que c'est un gros travail. Je constate, dans cette délibération, que les élus n'ont pas d'indemnités. Je voudrais savoir comment vous allez faire pour que des élus comme moi d'opposition puissent travailler dans des bonnes conditions, obtenir les documents à temps, en papier, avec un endroit où je peux travailler de façon efficiente.

Monsieur le Président : j'ignorais le fait que vous n'aviez pas reçu en temps et en heure.

Leïla TONNERRE : vu le volume, on ne peut pas s'improviser. Tout le monde est là depuis de nombreux mandats. Je viens d'arriver, évidemment que c'est difficile. De toute façon, même si je les avais eu à temps. Je précise, vous le savez tous que c'est un gros travail qui est fait, d'autant plus quand on est à l'opposition.

Monsieur le Président : opposition et majorité. Tout le monde a le même travail. Vous n'avez pas plus de travail que les personnes qui ne sont pas dans l'opposition. C'est un travail énorme sur le budget. Pour répondre à votre question, sur la question des moyens, on peut vous recevoir. On travaille pour donner les moyens à la fois de stationnement, d'impression, d'éléments qui permettent de forger votre opinion avant le vote. Je demanderai à l'administration de vous recevoir, Monsieur le directeur général que vous connaissez, qu'il puisse vous recevoir pour vous donner les moyens qui vous permettent de travailler dans des bonnes conditions. Ce qui me semble normal. On y a toujours veillé ici à l'agglomération. C'est une constante pour qu'on puisse préparer sereinement, anticiper. Je suis désolé de cette histoire de non-transmission en temps sur votre boîte mail. On veillera à ce que ça ne se reproduise pas et que vous puissiez avoir ces documents. En tout cas, il n'y a jamais eu de difficulté à la communauté d'agglomération, ni à la ville d'ailleurs, pour ces sujets de préparation des conseils. J'en prends note et je découvre le fait que vous n'avez pas eu en temps et en heure. Je suis désolé.

Leïla TONNERRE : j'ai été très bien dirigée par Madame PERA-LADET, notamment à la ville par ailleurs, Madame CESARI, elles sont extra. Il n'y a rien contre les fonctionnaires qui travaillent, au contraire.

Monsieur le Président : on veillera à ce que vous ayez tous les moyens nécessaires pour travailler correctement. Sur les indemnités, y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je crois qu'elles n'ont pas bougé par rapport à l'ancienne mandature. Ce n'est pas ce que touchera chaque élu, c'est le volume maximum autorisé par la loi. Après, on fera une proposition pour qu'on plafonne tout à 40 000 euros par mois avec l'ensemble des élus. C'est brut.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstentions : Paul EUZIERE ; Yamina GHALOUNI ; Leïla TONNERRE) **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le versement d'indemnités aux élus ayant reçu délégation de fonction du président ou de la présidente selon le tableau détaillé ci-dessous :

TABLEAU ANNEXE DES INDEMNITES DE FONCTION

Fonction	% retenu de l'indice brut terminal	Indemnité brute mensuelle	Nombre de délégués éligibles	Montant global pour l'ensemble des délégués par catégorie
Président	70%	2 877.36 €	1	2 877.36 €
Premier Vice-Président	44%	1 808.62 €	1	1 808.62 €
Vice-Présidents	41%	1 685.31 €	14	23 594.34 €
Autres membres du bureau communautaire	31%	1 274.26 €	10	12 742.60 €
TOTAL DES INDEMNITES MENSUELLES				41 022.92€

- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires dans le cadre du budget principal 2026 et suivants ;
- **DE DIRE** que ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice terminal et de la valeur du point ;
- **DE DIRE** que la présente délibération est applicable à compter de l'installation du conseil communautaire, étant précisé que les vice-présidents et autres membres du bureau communautaire percevront leurs indemnités à compter de la date à laquelle ils auront commencé à exercer leurs fonctions. Cette date sera mentionnée dans leur arrêté de délégation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°047 : Recrutement d'un chargé de mission gestion financière et immobilière - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Un appel à candidature a été ouvert pour le recrutement d'un chargé de mission gestion financière et immobilière au sein du service foncier. A l'issue de cet appel, aucune candidature d'agent titulaire n'a pu être retenue. Il convient donc d'établir un contrat à durée déterminée de 3 ans à partir du 13 mai 2026.

Cette délibération ne modifie pas le tableau des effectifs.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 13 mai 2026 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2026 et suivants.

N°048 : Recrutement d'un responsable unique de sécurité - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Un appel à candidature a été ouvert pour le recrutement d'un responsable unique de sécurité au sein de la Direction Générale des Services Techniques (DGST). A l'issue de cet appel, aucune candidature d'agent titulaire n'a pu être retenue. Il convient donc d'établir un contrat à durée déterminée de 3 ans à partir du 1^{er} mai 2026.
Cette délibération ne modifie pas le tableau des effectifs.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

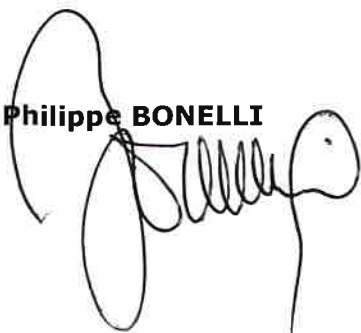
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mai 2026 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2026 et suivants.

Merci à toutes et tous pour votre patience, votre assiduité, votre courage depuis ce matin 9 heures. Nous avons évoqué de finir le conseil à 15 heures, c'est chose faite. Je vous propose de noter dans vos agendas le vendredi 19 juin. Comme vous le disiez, on ne se connaît pas tous, on arrive pour certains, et on propose le 19 juin de faire une soirée au boulodrome de Grasse Pétanque avec la totalité des 73 conseillers communautaires plus tous les conseillers municipaux de chacune des 23 villes. Ça va faire une soirée avec 300 personnes. On attend 300 personnes pour qu'on se connaisse, qu'on puisse se rencontrer, échanger nos cartes de visite. On se dit que c'est bien de faire connaissance les uns avec les autres, tous ensemble, pour bien démarrer et connaître les 300, 400 élus de tout un territoire autour d'une partie de pétanque. Vous n'êtes pas obligé de voir la pétanque et il y a un prix pour celui qui gagne le concours de pétanque. On double la dotation de solidarité de la commune. C'était une blague. On ne vient pas pour gagner, pour participer, pour être ensemble, pour faire communauté. Vous êtes invités à 18h30. Ce seront des triplettes mixtes. Les gens choisissent leurs équipes. Pierre Aschieri va venir avec les meilleurs. Chacun choisit son équipe, vous pouvez préparer votre équipe. 18 heures 30. On a proposé, Monsieur le directeur général, que toutes les équipes de l'agglomération viennent aussi, de direction, pour passer une petite soirée pétanque. Ça peut rapprocher nos liens. J'ai un rêve, c'est de défier Marc Facchinetti au VTT. Le 28 juin. Il n'y aura pas de bras oscillants qui se détachent. Il n'y aura pas la moitié du vélo à l'arrière de la 205 cabriolet CJ. On sera en face-à-face. Je plaisante. J'aimerais bien jouer avec vous dans l'équipe de pétanque. Mesdames, Messieurs, vous avez reçu une fiche. S'il vous plaît, c'est important pour les bonnes informations pour bien travailler. Vous avez reçu une fiche. Si vous pouvez remplir, pas pour vous fichier, mais pour vous envoyer les bonnes informations et que l'agglomération ait les coordonnées de tout le monde pour ne pas faire d'erreur, téléphone fixe, portable, domicile, l'adresse, le SMS, l'autorisation de vous envoyer des textos pour être conforme à la CNIL. N'oubliez pas cette fiche de renseignement pour préparer et bien démarrer sur de bonnes bases. Je vous remercie de la qualité de cette première réunion. Merci à vous et je vous souhaite une très belle soirée.


La séance est levée à 14h56

Le Secrétaire de séance

Philippe BONELLI



Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes